



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Diversité
des expressions
culturelles



Financé par l'Union
européenne

Renforcer la **gouvernance** **de la culture** pour créer des opportunités de **développement**

LES RÉSULTATS DU PROJET UNESCO-UE
BANQUE D'EXPERTISE

Publié en 2013 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2013

Œuvre publiée en libre accès. L'utilisation, redistribution, traduction et création de produits dérivés de cet ouvrage sont autorisées sous réserve que la source originale (« *Renforcer la gouvernance de la culture pour créer des opportunités de développement, Les résultats du projet UNESCO/UE banque d'expertise* » / UNESCO) soit dûment citée et que la nouvelle création soit distribuée sous les mêmes conditions que l'œuvre originale. La présente licence s'applique exclusivement aux contenus textes de la publication. L'utilisation de tout autre contenu (tels que textes, images, illustrations ou graphiques) n'étant pas clairement identifié comme appartenant à l'UNESCO ou étant dans le domaine public devra faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation auprès de l'UNESCO : publication. copyright@unesco.org ou Editions UNESCO, 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP France.

ISBN 978-92-3-001213-7

Titre original : Renforcer la gouvernance de la culture pour créer des opportunités de développement
Les résultats du projet UNESCO/UE banque d'expertise
Publié en 2013 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Conception graphique et graphisme de la couverture: SmallWorldStories

Illustrations et mise en pages : SmallWorldStories

Impression : UNESCO

Rédactrice en chef : Danielle Cliche, Secrétaire de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (UNESCO)

Coordination : Reiko Yoshida, Section de la diversité des expressions culturelles (UNESCO)

Rédaction et édition : Laurence Mayer-Robitaille, Elodie Gérôme, George Radice, Section de la diversité des expressions culturelles (UNESCO)

Lisa Hiller-Garvey, Macarena Aguilar (SmallWorldStories)

Édition finale : Laurence Mayer-Robitaille, Section de la diversité des expressions culturelles (UNESCO)

Imprimé en France



Table des matières

Préface par la Directrice générale de l'UNESCO	4-5
Introduction: un cadre pour la gouvernance de la culture	6-7
Les dix meilleurs résultats	8-9
Carte des missions d'assistance technique	10-11
Stimuler le potentiel créatif de la Barbade	12-15
Nouvelles opportunités pour les producteurs de contenu de Buenos Aires	16-19
La culture et les arts forment le système éducatif du Burkina Faso	20-23
Des mesures clés sont à présent en place pour renforcer les industries culturelles cambodgiennes	24-27
La RDC définit la feuille de route pour la rédaction d'une politique culturelle.....	28-31
Les livres vont contribuer à la reconstruction d' Haïti	32-35
Le Honduras s'engage fermement à doper les industries culturelles	36-39
Des compétences modernes en marketing pour les artistes alors que l'économie du Kenya fait un bon en avant	40-43
La mission donne de l'élan au Malawi	44-47
Déverrouillage du potentiel créatif de Maurice	48-51
Les entreprises culturelles du Niger s'apprêtent à relancer l'économie	52-55
La politique met les industries créatives des Seychelles à l'avant garde	56-59
Le Vietnam saisit la chance de devenir leader mondial de l'économie créative	60-63
Prochaine étapes	64-65
Profil des experts	66-69

Préface

En 2015, la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles fêtera ses dix ans d'existence. Cet anniversaire coïncide avec l'échéance fixée pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, adoptés par les Nations Unies en 2000. Ce double événement représente une opportunité historique de réfléchir au futur agenda mondial pour le développement durable, et l'UNESCO apporte avec cette publication un éclairage décisif sur le rôle majeur du secteur culturel.

La culture est un accélérateur de développement et un facteur de durabilité. L'UNESCO se mobilise depuis de nombreuses années, au sein des Nations Unies et auprès des gouvernements, pour documenter les effets positifs d'une meilleure prise en compte de la culture pour la réalisation des Objectifs du millénaire. La Convention de 2005 est un élément-clé de cette démarche, comme moyen de concevoir des politiques publiques culturelles plus efficaces et plus durables. Il s'agit d'un instrument juridique décisif permettant d'intégrer la culture dans les politiques et les programmes de développement durable. C'est aussi le moyen d'assurer que l'importance de la culture soit pleinement reconnue dans l'agenda des Nations Unies pour le développement durable après 2015.

Le projet mené en partenariat entre l'UNESCO et l'Union européenne (UE) intitulé « Banque d'expertise pour renforcer le système de Gouvernance de la culture dans les pays en développement » en donne une parfaite illustration. Il montre, chiffres à l'appui, les effets positifs d'un meilleur pilotage de la filière culturelle, et comment les gouvernements peuvent libérer le potentiel des industries culturelles pour l'emploi, l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté, à travers une meilleure coordination des politiques et des professionnels de la culture.

Lancée en 2010, cette initiative est née d'une détermination commune de l'UE et de l'UNESCO de répondre à la demande grandissante des pays en développement de renforcer leurs capacités dans le domaine des politiques publiques pour les industries créatives et culturelles.

L'UE s'engage sans réserve envers la Convention de 2005 : en tant que Partie à part entière, et à travers les 28 Etats membres de l'UE qui sont également Parties. La Convention et ses principes directeurs, pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, sont la pierre angulaire de la politique européenne de la culture dans le développement et les relations extérieures.

Pour aider à renforcer les capacités de mise en œuvre de la Convention, notre premier objectif fut de rassembler les connaissances et de créer une banque d'expertise dans les domaines abordés par la Convention : les industries culturelles, les politiques et les mesures à destination des artistes, des industries culturelles et des biens et services culturels. Trente experts internationaux de haut niveau spécialisés dans ces domaines ont été sélectionnés.

Le deuxième objectif du projet était de rendre la Convention de 2005 opérationnelle, en offrant, à ceux qui le demandaient, un soutien pour la mise en œuvre de la Convention au niveau national. Ce fut la phase cruciale, permettant d'identifier les besoins en termes de politiques publiques dans le secteur des industries culturelles dans de nombreux pays en développement.

Ces missions ont permis à chaque pays d'élaborer ou de consolider ses politiques et stratégies pour les industries culturelles et certains secteurs culturels spécifiques, comme celui de la musique. Les missions ont aussi contribué à développer les capacités des autorités publiques et des professionnels de l'industrie culturelle grâce à la formation de formateurs.

Au total, 13 pays¹ ont bénéficié d'une assistance technique et d'une expertise de haut niveau pour mettre en œuvre la Convention de 2005.

Il s'agit du premier projet à grande échelle de ce genre, auprès des Parties à la Convention.

Les premiers résultats sont très encourageants et présentés ici sous forme illustrée et particulièrement accessible.

Le lecteur pourra constater comment les autorités vietnamiennes ont pu mieux chiffrer et mesurer les bénéfices liés au développement des industries créatives et culturelles, en vue de mieux piloter ce secteur stratégique pour le rayonnement du pays en Asie du Sud-Est ; ou comment au Niger la toute jeune Agence de Promotion des Entreprises et Industries Culturelles (APEIC) a pu identifier plus finement les difficultés et les besoins réels des entreprises culturelles du pays – et la façon dont le gouvernement des Seychelles a mis en place une série de dispositifs dédiés aux industries créatives et une stratégie spécifique pour le secteur de la musique.

Dans leur diversité, ces projets apportent plusieurs grands enseignements : ils témoignent d'abord du rôle décisif de la culture pour la réduction de la pauvreté dans les pays en développement, sans parler des bénéfices symboliques et sociaux véhiculés par le secteur culturel. Le deuxième grand enseignement porte sur la nature particulière des métiers de la création : ceux-ci demandent, plus que tout autre, une approche sur-mesure et l'implication de toutes les parties prenantes. L'ambition de la Convention de 2005 est d'apporter des solutions pratiques et un cadre adapté pour le pilotage le plus efficace de ce secteur très particulier.

En partageant ces résultats et ces exemples prometteurs de mise en œuvre de la Convention de 2005, cette publication veut être aussi un hommage au partenariat fructueux – et chaleureux – de l'UNESCO et de l'UE. Je souhaite que cette expérience fasse naître des idées nouvelles et donne l'envie de mobiliser encore davantage le potentiel infini de la culture pour le développement durable. Bonne lecture à tous.



Irina Bokova
Directrice générale de l'UNESCO

1. Barbade, Buenos Aires (Argentine), Burkina Faso, Cambodge, République Démocratique du Congo, Haïti, Honduras, Kenya, Malawi, Maurice, Niger, Seychelles et Vietnam

Introduction : un cadre pour la gouvernance de la culture

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (« Convention de 2005 ») appelle à la mise en œuvre d'un nouveau système de gouvernance pour soutenir l'introduction et/ou l'élaboration de politiques et de mesures qui ont un effet direct sur la création, la production, la distribution et l'accès à une diversité d'expressions culturelles, y compris d'activités, de biens et de services culturels.

Ce système de gouvernance a de multiples facettes et doit être fondé sur les principes de la liberté d'expression, l'égalité, la transparence, l'équilibre et la durabilité. Un système de gouvernance de la culture efficace implique un éventail d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et requiert des espaces pour assurer la participation active d'une diversité des voix dans les processus d'élaboration des politiques ainsi que le partage des responsabilités dans la mise en œuvre des politiques.

Les Parties à la Convention de 2005 reconnaissent que promouvoir la diversité des expressions culturelles requiert une approche intégrée dans l'élaboration des politiques. Cela signifie que le système de gouvernance de la culture d'un pays n'est pas uniquement la responsabilité du ministère de la culture, mais est le résultat de l'interaction entre les mesures, les décisions et les activités menées à différents niveaux du gouvernement. Cela inclut la participation de divers ministères/départements tels que ceux de l'éducation, des affaires sociales, de l'emploi, des impôts, du commerce et de la concurrence, du développement des entreprises, et ainsi de suite à travers notamment la création de groupes de travail interministériels. Cela n'implique pas un transfert de responsabilité d'un ministère à l'autre, mais plutôt l'adoption d'une approche centrée sur la culture dans l'élaboration d'une politique commune afin de promouvoir la diversité. Cela entend également l'implication des acteurs non gouvernementaux dans l'élaboration de ces politiques et stratégies intégrées.

La « qualité » du système de gouvernance de la culture dépend de plusieurs facteurs qui sont d'ordre politique et technique.

- Le système de gouvernance est déterminé dans une large mesure par une *volonté politique* et par le niveau de priorité accordé au secteur culturel par les pouvoirs publics et la société en général. La société civile et les opérateurs dans le domaine culturel peuvent, par le biais d'activités d'information et de communication, contribuer à créer un environnement politique propice au développement du secteur culturel qui réponde à leurs besoins.

- En termes *techniques*, la qualité du système de gouvernance de la culture dépendra des ressources humaines et financières disponibles dans le secteur et, plus spécifiquement, des capacités et compétences des différentes institutions publiques et parties prenantes dans la formulation pertinente et efficace de stratégies orientées vers l'action et dans la mise en œuvre des priorités de la politique en vigueur.

Une gouvernance efficace peut être fortement déterminée par la vision et l'action des responsables gouvernementaux en charge du secteur de la culture ainsi que par leur engagement à contribuer à un système *transparent* (offrant un accès complet à l'information et aux processus de prise de décision), *participatif* (impliquant de multiples parties prenantes, notamment la société civile) et *éclairé* (collecte régulière de données et d'informations pour appuyer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes).

Le fonctionnement d'un système de gouvernance de la culture peut donc être affectée par : la faible priorité politique accordée à la culture ; la faible capacité institutionnelle et technique dans ce domaine ; un manque de dialogue entre les parties prenantes ; un manque d'information et de données disponibles pour prendre des décisions fondées sur les défis et les besoins rencontrés par les parties prenantes.

En 2010, l'UNESCO et l'UE ont uni leurs forces pour répondre à bon nombre de ces défis.

Ensemble, l'UNESCO et l'UE ont créé une Banque d'expertise afin d'apporter une assistance technique permettant de renforcer le système de gouvernance de la culture dans les pays en développement et de renforcer le rôle de la culture comme vecteur de développement durable et de réduction de la pauvreté. Cette Banque d'expertise a été soutenue financièrement par le programme de l'UE « Développement social et humain » sous la rubrique « Accès à la culture locale ; protection et promotion de la diversité culturelle ».

Par le biais de la Banque d'expertise, une assistance technique a été apportée aux pays bénéficiaires « sur demande » afin de renforcer les capacités humaines et institutionnelles aux niveaux national et local à travers des missions réalisées par les meilleurs experts internationaux dans le domaine des politiques culturelles et des industries culturelles. Les pays bénéficiaires sont les pays en développement ayant ratifié la Convention de 2005 et qui sont également bénéficiaires du programme thématique de l'UE « Développement social et humain ».

Les missions d'assistance technique ont été menées suivant

les demandes formulées par les pouvoirs publics dans les pays bénéficiaires, y compris :

- les pouvoirs publics des ministères au niveau national, les institutions publiques et les départements chargés de la culture et/ou ayant une influence directe sur la gouvernance de la culture ;
- les pouvoirs publics au niveau local si leur domaine d'activité a un impact direct sur la gouvernance de la culture dans le pays. L'impact peut être à un niveau local ou national, et peut inclure, entre autres : le développement et/ou la mise en œuvre des politiques culturelles, la formation des décideurs culturels et/ou des professionnels du développement, le renforcement des institutions culturelles, etc.

L'objectif de ces missions était d'aider les pouvoirs publics et les équipes nationales mises en place pour le projet et représentées par de multiples parties prenantes à mettre en œuvre des initiatives/activités liées à la gouvernance de la culture au(x) niveau(x) national et/ou local. Les missions ont été conçues sur la base des besoins exprimés et des priorités identifiées par les pays bénéficiaires à travers une procédure de candidature. Cette approche axée sur la demande a été conçue pour assurer l'appropriation du projet afin d'obtenir un impact durable.

Les experts internationaux sélectionnés ont accompagné les pouvoirs publics et les acteurs concernés dans leur processus d'élaboration d'une politique ou d'une stratégie pour le secteur de la culture comprenant ses composantes juridique, institutionnelle, de gestion, de financement et/ou administrative et qui portait sur le rôle de la culture dans le développement social et économique, en particulier par le biais des industries culturelles.

Treize pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes ont reçu une assistance technique. Ces pays ont été choisis sur la base de leur potentiel pour développer un domaine nouveau pour eux, leur engagement à mettre en place une équipe nationale représentant toutes les parties prenantes, un environnement démontrant la nécessité d'une intervention et un cadre garantissant la durabilité des résultats.

Cette initiative conjointe de l'UNESCO et de l'UE est le premier projet international visant à rendre la Convention de 2005 opérationnelle au niveau du pays. Les résultats prometteurs, les expériences et les leçons apprises guident le programme de renforcement des capacités de l'UNESCO pour mettre en œuvre la Convention de 2005 dans le monde entier, d'une manière qui est axée sur la demande et qui permet à toutes les parties prenantes de concevoir les systèmes endogènes prérequis pour assurer la durabilité du développement et de l'impact.





Les dix meilleurs résultats

Grâce à l'aide financière de l'Union européenne et à l'expertise de l'UNESCO, le projet de l'UNESCO/UE a dédié 1,2 millions d'euros depuis 2010 à la création d'une équipe de 30 experts et à la mise en œuvre de 13 missions d'assistance technique pour les pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. Voici les dix meilleurs résultats de ce projet unique en son genre.

- 1 Création d'une équipe d'experts en politiques publiques pour les industries culturelles qui ont transféré leur connaissance et leur savoir-faire à des pays en développement.
- 2 Introduction ou consolidation de politiques et stratégies conçues à l'échelle nationale pour les industries culturelles et plusieurs secteurs culturels, basées sur l'efficacité et qui garantissent l'existence et la viabilité d'un marché local pour les biens et services culturels.
- 3 Renforcement des capacités des autorités publiques et des professionnels de la culture par une formation qui a conduit à une connaissance et une productivité plus importantes.
- 4 Sensibilisation à l'importance cruciale de la coordination et de la collaboration au sein du gouvernement pour une mise en œuvre réussie de la Convention de 2005, en érigeant des ponts entre les ministères impliqués, par exemple, les ministères de la culture, du commerce, du travail et des finances.
- 5 Renforcement des liens entre la société civile et les gouvernements, et, en impliquant systématiquement la société civile dans les missions d'assistance technique, accélération de leur rôle catalytique dans la rédaction des politiques et stratégies pour les industries culturelles.
- 6 Sensibilisation des décideurs à l'importance de la Convention de 2005 en tant qu'outil essentiel pour l'intégration de la culture dans le développement durable.
- 7 Construction de plateformes pour la coopération et les partenariats entre les organisations internationales et les bailleurs de fonds, lesquelles ont montré les importantes synergies requises pour garantir une action efficace sur le terrain.
- 8 Confirmation des rôles des femmes et des jeunes comme forces motrices de la production culturelle ainsi que leur contribution essentielle à la vie culturelle, et le rôle majeur de l'éducation dans ce processus.
- 9 Mise en exergue de l'utilisation de la technologie dans la mise en œuvre de la Convention de 2005 en démontrant son rôle dans la création artistique, la production et la distribution ainsi que l'accès au marché national des biens et services culturels.
- 10 Contribution à une meilleure compréhension de la Convention de 2005 en définissant son champ d'application, pour s'assurer d'un échange plus équilibré des biens et des services culturels.

Carte des missions d'assistance technique



1 Barbade

Une série exhaustive de recommandations politiques et stratégiques pour l'entrepreneuriat culturel de la Barbade afin de transformer les industries culturelles en l'un des secteurs qui contribue le plus à l'économie du pays

2 Buenos Aires (Argentine)

Recommandations stratégiques afin de transformer Buenos Aires en un centre global de production de contenu audiovisuel pour enfants en langue espagnole

3 Burkina Faso

Stratégie pour l'éducation artistique et culturelle au Burkina Faso permettant aux jeunes de découvrir et de s'identifier aux diverses formes d'expressions culturelles

4 Cambodge

Recommandations pour les industries culturelles au Cambodge centrée sur l'artisanat et les arts de la scène et visant à créer un environnement propice au développement de ces industries

5 République démocratique du Congo

Déclaration de politique culturelle en République démocratique du Congo ouvrant la voie à la conception d'une politique culturelle exhaustive conçue localement

6 Haïti

Une politique pour les industries culturelles, pour une reconstruction culturelle et un diagnostic pour la dynamisation de la filière du livre

7 Honduras

Programme de renforcement des capacités pour les professionnels de la culture au Honduras afin de renforcer la compétitivité, la durabilité et le financement de ce secteur

8 Kenya

Développement d'un programme de formation pour les musiciens et les artistes en arts visuels afin de renforcer leurs capacités à développer des stratégies de marketing pour leurs biens et services culturels à travers l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)



9 Malawi

Recommandations pour la politique culturelle nationale et formation à l'entrepreneuriat culturel pour renforcer les compétences des opérateurs culturels et des représentants du gouvernement

10 Maurice

Stratégie et plans d'action pour les industries culturelles à Maurice afin de développer et encourager la création artistique et l'entrepreneuriat culturel

11 Niger

Stratégie visant à renforcer le rôle des entreprises et des industries culturelles dans la poursuite des objectifs de développement économique et social du Niger

12 Seychelles

Politique pour les industries créatives et Stratégie d'action pour le secteur de la musique aux Seychelles visant à améliorer la croissance et le développement d'artistes et d'entrepreneurs culturels

13 Vietnam

Cadre de travail et mécanisme financier pour les industries créatives au Vietnam afin de stimuler l'investissement dans le secteur et faire du pays l'une des économies créatives les plus importantes de l'Asie du sud-est



..... Stimuler le potentiel créatif
..... de la **Barbade**

POURQUOI L'ASSISTANCE TECHNIQUE ?

Dans le but de diversifier son revenu national, la Barbade cherche à développer son secteur culturel en un secteur dynamique créant de l'emploi et générant des revenus. Pour y parvenir, la Barbade a rédigé le *projet de Loi pour le développement des industries culturelles* et une *Stratégie culturelle nationale*. Le pays a également mis en place un *Groupe de travail national sur les industries culturelles* et entrepris un exercice de cartographie de l'industrie culturelle. La Barbade a également participé aux discussions du CARIFORUM, de l'Accord de partenariat économique avec l'Union européenne et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. En 2007, le pays a présenté un plan stratégique sur vingt ans pour favoriser le progrès économique, social et politique, y compris le développement des industries culturelles.

Bien que la Barbade possède une scène culturelle dynamique, avec de remarquables réussites internationales tant au niveau régional qu'au niveau mondial, la Barbade fait face à des disparités importantes qui entravent la croissance du secteur culturel. Alors que la Barbade va de l'avant avec son plan visant à renforcer ses industries culturelles, elle a reconnu qu'il y a un réel besoin de s'engager avec les entreprises et les entrepreneurs culturels pour prendre des mesures efficaces. Dans ce contexte, le gouvernement a demandé l'assistance technique du *Projet de Banque d'expertise de l'UNESCO*.

Pays du phénomène musical mondial Rihanna, la Barbade est peut-être géographiquement peu étendue, mais d'un point de vue créatif, ce pays insulaire a un potentiel énorme pour développer un secteur culturel florissant. Une mission d'assistance technique menée par l'expert international, M. Andrew Senior, a donné lieu à la présentation de recommandations détaillées, qui pourraient permettre de voir les industries culturelles et créatives devenir une pierre angulaire de l'économie nationale.

Suite à des consultations avec plus de 100 personnes, travaillant au sein du gouvernement, d'entreprises créatives, de la société civile et du secteur privé, M. Senior et une équipe nationale ont énoncé les principaux défis qui doivent être abordés dans une future politique et une future stratégie pour les industries culturelles.

En s'appuyant sur ces résultats, le groupe a élaboré une série de recommandations. Les principales ont porté sur la promotion de l'importance des industries culturelles et créatives pour l'avenir économique de la Barbade. « Le secteur [culturel et créatif] ne peut plus se permettre d'être rejeté comme un joueur secondaire. Des données économiques sont nécessaires pour étayer l'argument sur l'investissement et pour orienter l'élaboration de politiques sur la base d'éléments concrets », a déclaré M. Senior. En réponse à cela, la Division de la Culture et des Sports

travaille maintenant avec Barbados Tourism Investment Inc. pour commander un rapport visant à explorer les données existantes et fournir un plan pour les industries créatives et culturelles de l'île.

Les recommandations portaient sur la nécessité de favoriser la prise de décision et l'entrepreneuriat sur des faits concrets ainsi qu'une plus grande reconnaissance de la valeur des industries culturelles et créatives : une valeur qui s'étend bien au-delà du secteur lui-même. « Les industries créatives et culturelles peuvent stratégiquement faire avancer le développement d'autres secteurs de l'économie, directement par le design et un développement de produits de meilleure qualité, et indirectement en relevant les règles du processus, engendrée par la pensée créative et l'innovation que le secteur créatif exige et favorise », a expliqué M. Senior.

« Un élément clé de la réussite, comme les exemples de Rihanna et d'autres le montrent, est la capacité à fonctionner sur une scène plus grande », a noté M. Senior. Par conséquent, un autre ensemble de recommandations

clés a été axé sur la promotion d'une culture de l'entrepreneuriat où le gouvernement soutient les entrepreneurs et les talents créatifs à travers l'accès au financement, le développement des compétences et des réseaux.

La mission a également porté sur la prochaine génération d'entrepreneurs et leaders culturels en engageant les entrepreneurs de moins de 35 ans dans les discussions. Ce dialogue a contribué à développer les réseaux et les stratégies pour étendre la portée des industries culturelles de la Barbade tant au niveau national qu'à l'étranger. « Je n'ai aucun doute quant au désir des jeunes de la Barbade de créer des entreprises durables et créatives à portée internationale. Ils ont simplement besoin qu'on leur donne les outils pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs », a déclaré M. Senior.

« Le potentiel des industries culturelles et créatives de la Barbade est important », a conclu M. Senior. « En restant concentré sur l'objectif et avec des ressources adéquates, sur cinq ans, on devrait pouvoir mettre en place bon nombre des changements nécessaires. »

PRINCIPAUX DÉFIS EN BREF

1. Compréhension des industries créatives et culturelles limitée et absence de données économiques fiables et cohérentes ;
2. Besoin d'un soutien adapté pour les entreprises créatives, par le biais d'une agence intermédiaire indépendante ;
3. Compréhension limitée des droits de propriété intellectuelle ;
4. Réseaux sous-développés et sous-utilisés ;
5. Compréhension limitée des marchés ;
6. Manque d'accès au financement du secteur de la culture ;
7. Besoin de protéger et de développer une identité culturelle pour que les industries créatives et culturelles puissent prospérer ;
8. Système d'éducation ne répondant pas aux besoins des industries culturelles et créatives ; et
9. Compréhension limitée de la nécessité essentielle d'aligner les stratégies et les politiques de radiodiffusion, de communication, de médias et de la technologie par rapport aux stratégies et aux politiques qui soutiennent le développement des industries culturelles et créatives.

Date de ratification de la Convention de 2005 :

2 octobre 2008

Partenaire :

Division de la Culture et des Sports, Ministère de la Famille, de la Culture et de la Jeunesse

Expert international :

M. Andrew Senior

Équipe nationale :

Division de la Culture et des Sports
Association Film et Vidéo de la Barbade
Centre Errol Barrow pour l'Imagination créative
Chambre de commerce de la Barbade
Fondation pour l'entrepreneuriat de la Barbade

Dates de la mission :

17 juin - 31 juillet 2012
8 - 16 septembre 2012
21 septembre - 11 octobre 2012



©www.kimvermaat.com



Nouvelles opportunités pour les
producteurs de contenu de
Buenos Aires



POURQUOI L'ASSISTANCE TECHNIQUE ?

Préoccupé par l'absence de contenu national à la disposition de ses enfants et des jeunes, le Gouvernement argentin a adopté en 2010 une loi exigeant que la télévision diffuse trois heures de contenu pour les enfants par jour, dont 50% devant être produit localement. Aussi, ayant comme objectif de réduire la fracture numérique entre les enfants de différents milieux économiques, le gouvernement a commencé à appliquer la politique d'« un ordinateur portable par enfant », en fournissant des ordinateurs pour les enfants dans les écoles primaires et secondaires du système scolaire public de Buenos Aires.

En tenant compte de l'opportunité de marché que la législation et la politique créeraient pour les producteurs de contenu pour enfants, et compte tenu de l'inquiétude quant à la capacité actuelle des producteurs à fournir un contenu télévisuel approprié et de haute qualité pour les radiodiffuseurs, le gouvernement de la ville de Buenos Aires s'est intéressé au développement d'un secteur viable de contenu audiovisuel national pour les enfants. Il voulait aussi développer une stratégie commerciale internationale pour créer de nouvelles opportunités de marché pour ce type de contenu étranger. La ville de Buenos Aires a demandé l'assistance technique du Projet de Banque d'expertise de l'UNESCO pour soutenir et améliorer la production de contenu audiovisuel indépendant pour le marché mondial.

« Nous croyons que nous avons des avantages comparatifs importants dans le secteur [audiovisuel] et le considérons comme un moyen pour créer des emplois dans la ville de Buenos Aires », a expliqué M. Enrique Avogadro, directeur général du Bureau général des Industries créatives. Mais, la question était, comment pourraient-ils construire un secteur durable qui rivaliserait avec le contenu à gros budget, de haute qualité arrivant en masse au quotidien depuis l'étranger, seul face à la concurrence internationale ?

Comprendre le marché et comment il évolue partout est essentiel pour les producteurs locaux, les décideurs et les éducateurs, a déclaré l'expert international, M. Andrew Senior, qui a entrepris la mission d'assistance technique. M. Senior et une équipe nationale ont réalisé des consultations multipartites d'où sont nées une série de recommandations.

Un large panel de représentants a été engagé par des entreprises créatives et des secteurs connexes (p. ex Hook Up Animation, Pol-Ka Producciones, Social Media Q89) ainsi que du gouvernement (par exemple, le ministère des Affaires étrangères, le Secrétaire national de la culture) sur une période de deux mois. Leur travail comprenait également la sensibilisation des parties prenantes. Ils ont fait cela en organisant un séminaire réunissant tous les acteurs impliqués dans le secteur. L'événement était axé sur les principaux changements survenus dans le secteur en Argentine et d'autres pays, et a identifié des opportunités commerciales. Les intervenants des différentes branches



©Badoff / Dreamstimes.com

du secteur se sont réunis et ont partagé leurs expériences, leurs questions et leurs idées, créant ainsi un nouveau réseau d'entreprises créatives.

Les enfants en Argentine et dans le monde consomment de plus en plus de contenu sur les plateformes mobiles tels que les téléphones, les tablettes et les ordinateurs portables. « Les recommandations contribuent à aider les entreprises à comprendre comment ces changements les affecteront », a déclaré M. Senior. « Il s'agit aussi de soutenir le programme d'engagement international. » Il est très important pour l'industrie, ici, d'être en mesure de comprendre ce qui se passe à l'étranger - les nouvelles idées qui viennent d'ailleurs, et de partager les idées qui viennent d'ici », a-t-il expliqué.

M. Avogadro a noté que la réalisation de la mission a dépassé ses attentes. Il a souligné, « le fait que nous ayons réussi à mettre l'accent sur le contenu que le secteur devrait produire et pas tellement sur les formats était crucial. Les formats sont en constante évolution avec la technologie et ce qui importe vraiment, c'est le public et le contenu. »

« Je suis sûr que nous savons tous à quel point il est important que les jeunes aient un contenu vraiment bon et une fierté de ce qui se passe dans leur ville et pays d'origine », a affirmé M. Senior. « Cela signifie que vous devez avoir un secteur local fort et indépendant, qui produit pour le pays et au-delà », a-t-il conclu.

LES RECOMMANDATIONS EN BREF

Les recommandations élaborées sont centrées sur les trois domaines suivants : 1) la convergence des médias et du contenu sur toutes les plateformes, et les défis et opportunités inhérents que cela représentait, 2) l'interdépendance croissante des secteurs de la création, avec des lignes floues entre l'espace occupé par les entreprises travaillant dans les domaines de la publicité, l'animation, le cinéma, la musique, l'édition, la radio, les médias sociaux, la télévision et les jeux vidéo, et 3) les approches qui abordent la question de la viabilité de l'entreprise, y compris l'accès aux marchés internationaux et le type de soutien requis par les start-up et entreprises créatives croissantes dirigées par des entrepreneurs.

Plus précisément, les dix recommandations suivantes ont été formulées :

1. Mettre en place une conférence annuelle pour communiquer sur les changements et les tendances du contenu pour le marché des enfants ;
2. Commander de nouvelles recherches sur la consommation de contenu par les jeunes ;
3. Créer de nouveaux mécanismes, axés sur les affaires pour le réseautage dans et entre les secteurs ;
4. Développer de nouveaux outils axés sur les entreprises pour construire/superviser le marché et pour stimuler des échanges et une collaboration plus larges, ainsi que pour créer des modules de formation axés sur le développement des relations internationales et des techniques de vente ;
5. Étudier la possibilité de développer un nouveau vecteur d'investissement et développer des initiatives de formation et de communication qui renforcent les compétences autour de l'investissement ;
6. S'assurer que les producteurs de contenu ont accès à des conseils, des études de cas et d'autres informations et encourager City TV et Plan Sarmiento pour permettre aux fournisseurs de contenu de conserver les droits d'auteur pour le contenu commandé ;
7. Mettre au point une nouvelle approche pour soutenir les nouvelles start-up et les micros et petites entreprises dans le domaine du contenu pour enfants ;
8. Entreprendre un examen des compétences dans le secteur des contenus créatifs ;
9. Développer une vision de Buenos Aires comme principal centre de langue espagnole sur le marché du contenu pour les enfants du monde entier ; et
10. Travailler avec l'industrie pour favoriser un nouveau dialogue avec le gouvernement national.

Date de ratification de la Convention de 2005 :

7 mai 2008

Partenaire :

Gouvernement de la ville de Buenos Aires, Bureau général des industries créatives

Contact national :

M. Enrique Avogadro, Directeur général, Industries créatives et Commerce extérieur

Expert international :

M. Andrew Senior

Dates de la mission :

16 novembre - 15 décembre 2011

22 février - 19 mars 2012

18 avril - 19 mai 2012

Équipe nationale :

Bureau général des Industries créatives (GBCI)

Observatorio de Industrias Culturales (Observatoire des industries culturelles) (OIC)

Asociación de Desarrolladores de Videojuegos Argentina (Association des développeurs de jeux vidéo d'Argentine) (ADVA)

Unión Industrial Argentina de Productoras de Animación y Artes Audiovisuales (Union industrielle d'Argentine des producteurs d'animation et d'arts médiatiques) (UIPAA)

Asociación Argentina de Cine de Animación (Association argentine du cinéma d'animation) (ACA / ASIFA Argentina)

La culture et les arts forment le
système éducatif du **Burkina Faso**



POURQUOI L'ASSISTANCE TECHNIQUE ?

Le Burkina Faso, dans sa *Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-2015*, a placé le développement des industries culturelles et créatives comme une priorité nationale pour le développement du capital humain. Malgré la *Loi sur l'éducation de 1996* et la *Politique nationale de la culture de 2008*, les progrès ont tardé à se manifester.

De plus, l'éducation artistique a été écartée de l'enseignement scolaire pour un certain nombre de raisons, notamment : un manque de reconnaissance sociale de la culture et du statut de l'artiste, une folklorisation de la culture, la faible application des mécanismes juridiques pour la culture et le manque de compétences, d'infrastructures et de ressources financières.

En s'appuyant sur les initiatives antérieures pour intégrer de nombreuses expressions culturelles du pays dans le système d'éducation nationale, des membres du ministère de la Culture et du Tourisme ont uni leurs forces avec leurs collègues des ministères de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation et de l'Enseignement secondaire et supérieur pour mener une réforme historique. Ils ont demandé l'assistance technique du Projet de Banque d'expertise de l'UNESCO pour examiner tous les sujets dans toutes les écoles primaires et secondaires afin de s'assurer qu'elles reflètent et promeuvent avec plus d'audace les cultures locales et le large éventail de formes d'art du pays.

Le Burkina Faso a une bonne réputation lorsqu'il s'agit des arts et de la culture, comme le prouve le Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou, FESPACO, créé il y a 40 ans. Mais, la prolifération d'artistes du spectacle au cours des dernières années, ainsi que ses marchés d'arts et d'artisanat bourdonnants, ouvrent également la voie au Burkina Faso pour continuer à se développer comme plaque tournante pour l'art contemporain africain.

« Nous parlons souvent de l'industrialisation de la culture. Mais nous devons veiller à ce que cette industrialisation soit ancrée dans une profonde connaissance de notre culture et soit pilotée par la société dans son ensemble, pas seulement par les artistes, en commençant par les nouvelles générations », a expliqué M. Stanislas Meda, délégué général à la Direction de la formation et de la recherche au ministère de la Culture et du Tourisme. Il est l'un des responsables du gouvernement promouvant non seulement la puissance et la pertinence de l'éducation culturelle et artistique pour les jeunes, mais aussi la cohésion sociale dans tout le pays, et le développement des industries créatives nationales et de l'économie.

En 2012, en étroite collaboration avec M. Meda et ses collègues de la société civile et des institutions gouvernementales, deux experts internationaux, M. Hector Schargorodsky et M. Bernard Boucher, ont contribué à l'élaboration d'une stratégie par étapes, afin d'éliminer les détails opérationnels de la réforme historique de l'éducation. Des consultations ont eu lieu à travers le pays avec des écoles, élèves, enseignants, parents, universités, étudiants, syndicats, artistes, professionnels de la culture

et représentants des gouvernements pour développer la meilleure compréhension possible du contexte et des possibilités qu'il offre.

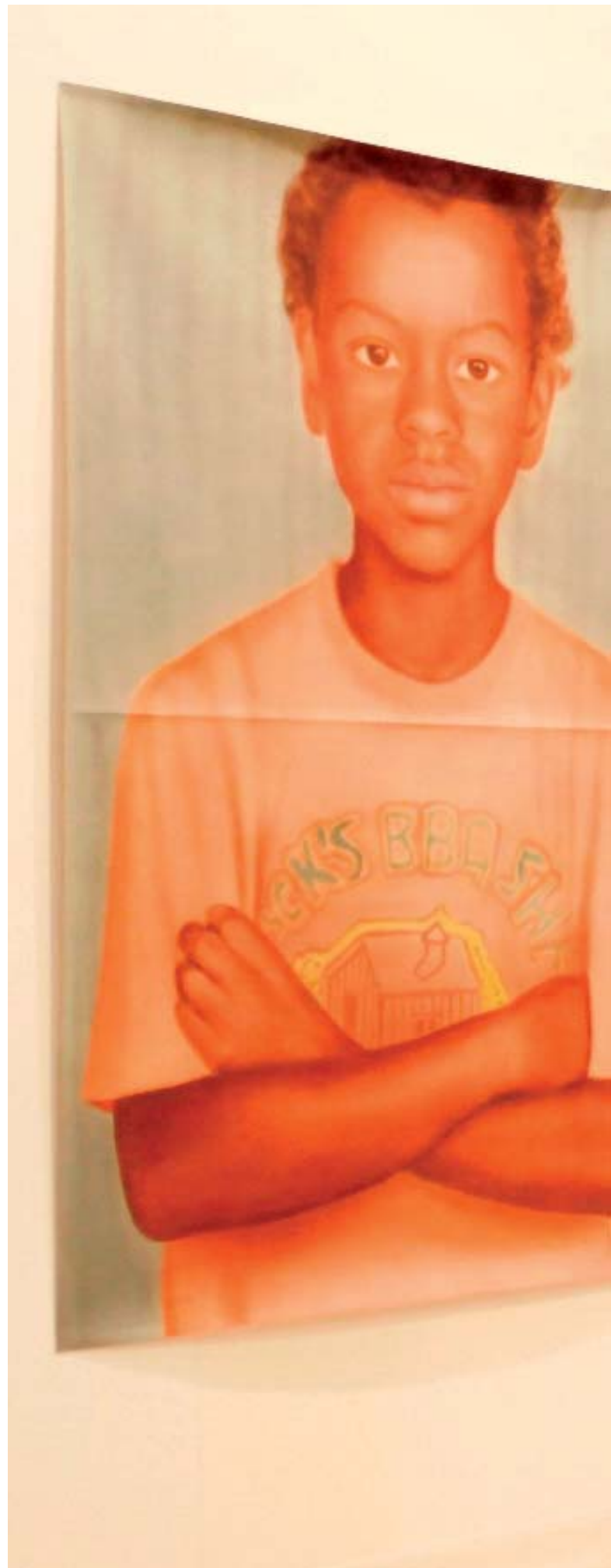
« Après notre analyse de l'état des choses, nous avons constaté que plutôt que la mise en place de modules artistiques dans le cursus, ce qui était nécessaire était la promotion de ce qui existait déjà », a expliqué M. Boucher. « Nous faisons très attention à ne pas importer d'idées, tout en les aidant à développer une stratégie véritablement fondée sur les besoins et les propositions locales », a ajouté M. Schargorodsky.

Élaborée grâce à une série de consultations participatives avec un large éventail de parties prenantes, la stratégie finale pour les arts et la culture dans le système éducatif a été publiquement approuvée lors d'un atelier de validation de haut niveau avec plus de 200 participants, y compris les ministres de la culture, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La stratégie prévoit : la réécriture des modules essentiels du cursus existant pour l'école primaire et secondaire, le déploiement de formations solides pour les enseignants dans tout le Burkina Faso, ainsi que la mobilisation des diplômés des écoles d'art pour travailler aux côtés de professionnels de la culture plus établis et plus expérimentés.

Comme M. Schargorodsky l'a souligné, « fournir aux enseignants des outils et des contenus est essentiel. Et c'est ce qui est proposé à travers la stratégie. Tout d'abord, modifier les programmes, puis former les enseignants afin qu'ils puissent transmettre ces programmes. »

Renforcer les liens entre les secteurs de l'éducation et des arts a également été considéré comme une priorité, surtout si la qualité de l'enseignement des arts s'améliorerait. L'une des recommandations de la stratégie est d'impliquer les diplômés des écoles d'art dans la réforme au niveau de la composante de formation des enseignants, ce qui peut également ouvrir des possibilités d'emploi pour les jeunes diplômés de l'art. « Nous avons réalisé que le secteur de l'éducation a été quelque peu dissocié du secteur des arts. Par exemple, il existe des programmes de formation professionnelle en musique, mais les étudiants qui en sont diplômés ne pensent pas que le système éducatif puisse être un possible parcours professionnel », a fait remarquer M. Schargorodsky.

Une grande partie du succès de la stratégie repose à présent sur les efforts politiques soutenus et coordonnés aux côtés du Conseil des ministres du Burkina Faso et des bailleurs de fonds internationaux engageant suffisamment de ressources pour continuer à aller de l'avant. « Le lobbying de certaines institutions clés est également un aspect important de notre participation pour nous assurer



©Adriano Castelli/shutterstock.com



qu'elles comprennent l'importance de leur engagement et de leur dévouement à rendre cela possible », a ajouté M. Schargorodsky.

Une autre étape importante, pour la culture du Burkina Faso et le secteur des arts, déclenchée par l'aide des experts internationaux, a été l'approbation tant attendue de la législation sur le *statut de l'artiste*, en fournissant une définition globale de l'artiste et précisant les conditions dans lesquelles les artistes peuvent exister en tant que travailleurs créatifs. « Si nous parlons globalement des résultats de cette aide, il faut faire mention du fait que notre Conseil des ministres a adopté la législation sur le *statut de l'artiste*. Ce document a été élaboré il y a quelques années, mais le fait que la stratégie pour les arts et la culture ait connu un tel accueil positif a, à mon avis, contribué à l'adoption de cette loi », a conclu M. Meda.

Date de ratification de la Convention de 2005 :
15 septembre 2006

Partenaires :
Ministère de la Culture et du Tourisme
Direction Générale de la Formation et de la Recherche

Contact national :
M. Stanislas Meda, délégué général à la Direction Générale de la Formation et de la Recherche au ministère de la Culture et du Tourisme

Experts internationaux :
M. Bernard Boucher
M. Hector Schargorodsky

Équipe nationale :
Direction générale pour la formation et la recherche
Ministère de la Culture et du Tourisme
Ministère de l'enseignement secondaire supérieur et de la recherche scientifique
Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation
Institut National de la Formation Artistique et Culturelle (INAFAC)

Dates de la mission :
6 - 20 mai 2012
11 - 24 juillet 2012

Des mesures clés sont à
présent en place pour
renforcer les industries
culturelles **cambodgiennes**



POURQUOI L'ASSISTANCE TECHNIQUE ?

Dans le domaine de la culture, le gouvernement cambodgien a grandement appuyé les formes d'expression traditionnelles, surtout dans l'optique de promouvoir le tourisme. Moins d'attention a été portée sur les industries créatives et culturelles contemporaines ainsi que sur les avantages qui y sont associés, comme l'emploi.

En 2011, le ministère de la Culture et des Beaux Arts et la Commission nationale cambodgienne pour l'UNESCO ont organisé un atelier, avec la participation d'un grand nombre d'acteurs culturels du gouvernement et de la société civile. Cet événement a lancé un processus pour l'élaboration d'une politique culturelle. Le document développé, intitulé *Politique culturelle pour le Cambodge - proposition initiale*, reflète l'engagement politique du gouvernement et considère la culture comme un domaine transversal qui influence divers secteurs gouvernementaux. Il souligne aussi que la culture est une solution pour créer des opportunités pour les générations futures.

Il a été établi que des étapes supplémentaires sont requises pour transposer la politique à la réalité. Une clé parmi ces étapes est l'allocation d'un budget pour les programmes culturels et la collaboration des ministères et des départements concernés du gouvernement.

L'économie du Cambodge est essentiellement basée sur l'agriculture. Les mécanismes et les structures qui permettraient au secteur culturel de croître restent à développer, de même que les données officielles et les capacités de la majorité des employés dans le secteur culturel public. Aujourd'hui, le développement des industries créatives et culturelles est essentiellement financé par des programmes d'aide étrangère et le pays manque de librairies et de cinémas. Par conséquent, la participation culturelle et le respect culturel de toutes les professions liées aux arts et à la culture restent limités.

Dans ce contexte, le Cambodge a demandé l'assistance technique du Projet de Banque d'expertise de l'UNESCO, dans l'optique de mettre en œuvre les nouvelles priorités et stratégies de la politique culturelle pour le Cambodge.

Au Cambodge, le Gouvernement espère contribuer à réduire la pauvreté par le développement des industries créatives et culturelles, en particulier dans les régions rurales où vit la majorité des gens. Une récente mission d'assistance technique, dont l'objectif était de renforcer le système de gouvernance de la culture, a permis aux pays de s'approcher davantage de la réalisation de cet objectif.

La mission a fourni de solides recommandations politiques. Elles décrivent comment le gouvernement peut renforcer les secteurs grâce à la collaboration interministérielle et le développement professionnel continu pour les employés du gouvernement, tout en développant des domaines clés de la politique culturelle, comme les droits d'auteur.

Sous la direction du ministère cambodgien de la Culture et des Beaux-Arts, l'équipe nationale et les deux experts internationaux, Mme Milena Dragičević Šešić et Mme Vesna Čopič, ont estimé que la tâche la plus urgente de la mission était la sensibilisation des autres ministères sur le rôle du développement des arts et de la culture dans les sphères politiques, sociales et économiques. Avec le soutien du Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh, ceci a été réalisé grâce à une série de vastes consultations avec les représentants gouvernementaux des ministères tels que le commerce, l'éducation, la jeunesse et les sports, le tourisme et l'information.

« À l'avenir, nous voyons la coopération interministérielle comme une réponse essentielle pour le développement des industries créatives », a déclaré Mme Dragičević Šešić. Pour garder cette dynamique, la mission a présenté une série d'actions concrètes et peu coûteuses que les ministères concernés pourraient mener. « Pour le ministère de l'Éducation, par exemple, nous avons préparé l'Année des Arts et de la Culture pour 2015. Nous avons proposé des activités comme : avoir des artistes en résidence à l'école, ou une campagne « je grandis avec un livre » dont le but est la promotion de la lecture chez les jeunes », a-t-elle expliqué.

Le dialogue a été établi entre les professeurs d'université et les experts nationaux et internationaux travaillant au Cambodge. L'objectif était d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les défis du développement culturel. En pensant à la consultation, M. Un Tim, sous-secrétaire d'État au ministère de la Culture et des Beaux-Arts a rappelé que « presque tous les organismes de la société civile ont été très actifs dans les discussions et réunions ».

En s'appuyant sur l'intérêt et la sensibilisation suscités, « le résultat important de cette mission est un plan d'action global pour mettre en œuvre la politique culturelle en collaboration avec les cadres conceptuels visant à développer davantage certains aspects déjà soulevés par la politique culturelle pour le Cambodge », a noté Mme Čopič.

Une autre réponse clé présentée par la mission est de permettre systématiquement et continuellement aux 3 500 employés du ministère de la culture de développer leurs compétences professionnelles. Dans les années 1970, des millions de Cambodgiens y compris des professionnels et des artistes ont été tués. Le pays poursuit la reconstruction de ses capacités humaines dans tous les secteurs, y compris dans les sphères culturelles et créatives. Il est urgent, par conséquent, de déployer des opportunités de développement des compétences pour le personnel du ministère, englobant non seulement les administrateurs, mais aussi des interprètes artistiques, des artistes et des employés de musée.

« Ceci peut s'effectuer grâce à des formations en groupe. Dans chaque institution, vous avez quelqu'un qui peut partager ses compétences avec d'autres. Vous avez également un grand nombre de bénévoles qui viennent au Cambodge chaque année et leur expertise pourrait être exploitée », a expliqué Mme Dragičević Šešić.

Date de ratification de la Convention de 2005 :

19 septembre 2007

Partenaire :

Ministère de la Culture et des Beaux-Arts

Contact national :

H.E. M. Chhem Him, Ministre de la Culture et des Beaux-Arts

Experts internationaux :

Mme Vesna Čopič

Mme Milena Dragičević Šešić.

Équipe nationale :

Ministère de la Culture et des Beaux-Arts

Université Royale des Beaux-Arts

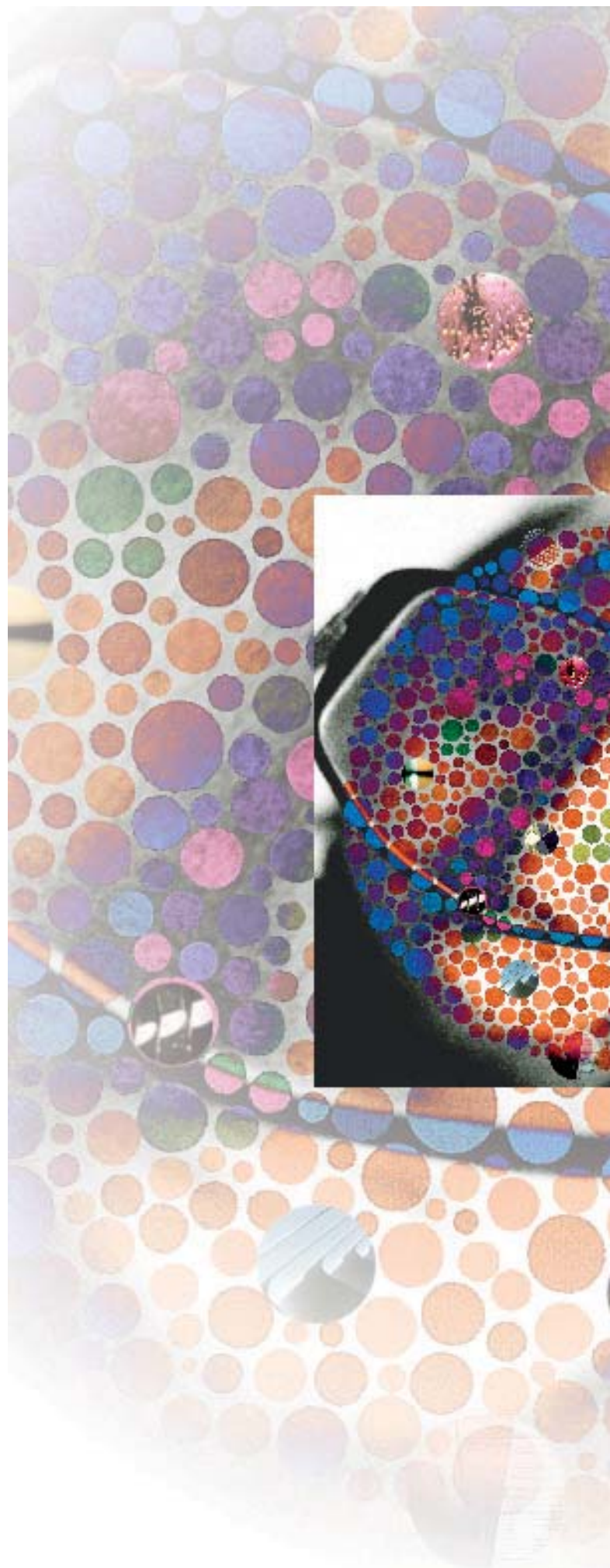
Khmer Arts Academy (Académie des Arts Khmer)

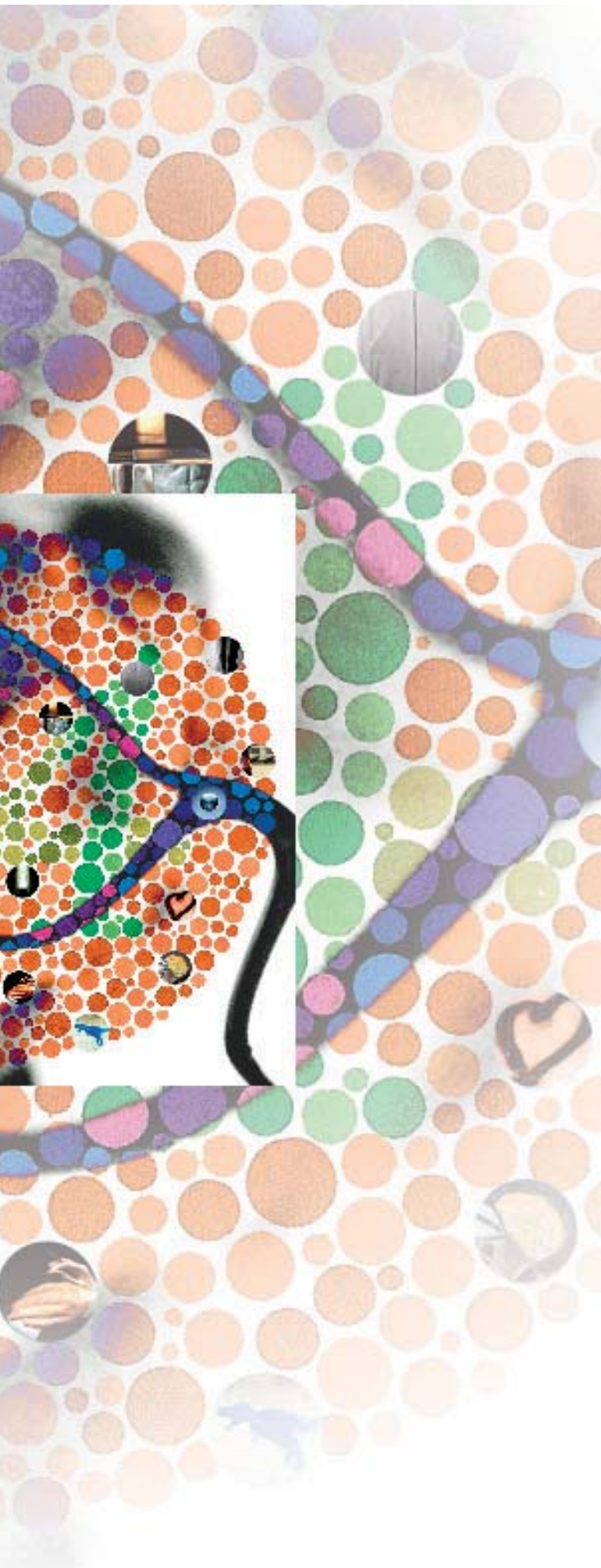
Cambodian Living Arts (Arts Vivants cambodgiens)

Dates de la mission :

17 juillet - 5 août 2012

21 - 30 septembre 2012





Jef Safi/Parker Mojo Flying


À PROPOS DU PLAN D'ACTION

La mission a présenté le plan d'action suivant, abordant différents éléments de la chaîne de valeur des industries créatives :

1. Développement des statistiques culturelles et de l'infrastructure de l'information ;
2. Cadre de la cartographie culturelle ;
3. Initiation à la gestion collective des droits d'auteur ;
4. Développement de l'éducation à l'art, amélioration des programmes d'art, développement des activités culturelles parascolaires ;
5. Développement des formations professionnelles dans le domaine culturel lié à la pédagogie de l'art, à la gestion de l'art et au développement culturel (pour les artistes et les gestionnaires de l'art) ;
6. Développement de la formation professionnelle et entrepreneuriale dans le domaine de l'artisanat ; et
7. Développement de la formation pour le tourisme culturel.

La mission a aussi élaboré les actions et programmes pilotes suivants :

1. Programme pilote de développement des capacités pour renforcer les compétences en leadership et entrepreneuriat ;
2. Modèle de gestion d'un centre pour la culture indigène en Ratanakiri (comme modèle innovant de collaboration interministérielle) ;
3. Actions sans budget culturel telles que « Année scolaire des arts et de la culture » ou « Prix de la meilleure conception dans l'industrie » ; et
4. Création de comités interministériels, comme les médias pour renforcer la composante culturelle de la télévision nationale, ou sur le tourisme culturel.



La **RDC** définit la feuille de route pour la rédaction d'une politique culturelle

POURQUOI L'ASSISTANCE TECHNIQUE ?

La République démocratique du Congo (RDC) dispose d'un potentiel culturel non négligeable dans tous les secteurs, en particulier celui de la musique, qui selon le gouvernement constitue un atout majeur pour le développement d'industries culturelles compétitives et rentables. Dans sa *Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté 2011-2015*, la RDC a exprimé sa volonté de créer une politique culturelle nationale pour situer la culture comme une de ses composantes de la stratégie de croissance.

Les défis pour le développement des industries culturelles dynamiques dans le pays sont nombreux. La culture dans la société congolaise tend à se limiter aux loisirs, à la musique et au patrimoine. Il y a un manque de compréhension de la dimension économique de la culture et des moyens centralisés pour la gérer, l'absence d'un cadre législatif et réglementaire adéquat et un manque d'acteurs culturels qualifiés. Les ressources sont aussi limitées.

La Stratégie représente un engagement politique clair en faveur de la culture. Pour élaborer des mesures concrètes pour le développement d'une politique culturelle nationale, le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre de la Culture et des Arts, a recherché l'assistance technique du Projet de Banque d'expertise de l'UNESCO.

Le gouvernement de la RDC a récemment approuvé une *Déclaration de politique culturelle*, qui contient une feuille de route pour l'élaboration d'une politique culturelle attendue depuis longtemps. La Déclaration est le résultat du travail réalisé par la mission d'assistance technique réalisée par deux experts internationaux, M. Bernard Boucher et M. Francisco d'Almeida. Avec le temps, l'objectif est de voir fleurir les industries culturelles du pays et de les voir jouer leur rôle dans les efforts de réduction de la pauvreté.

La Déclaration a été élaborée après une série de consultations et d'analyses menées par le ministère de la Culture et des Arts. Elle définit la portée, les principes et les objectifs qu'une politique culturelle future devrait suivre, et énonce des recommandations au sujet du financement et des mécanismes de soutien pour les industries culturelles. Surtout, son approbation met en marche un processus méticuleux d'élaboration d'une politique culturelle à part entière, qui sera accompagnée de documents juridiques pertinents et de plans d'action.

Cette percée a insufflé un nouvel espoir dans la communauté artistique émergente et variée du pays. Deuxième plus grand pays d'Afrique, « l'histoire culturelle de la RDC est très importante », a déclaré M. Boucher. « Malgré le conflit dans le nord du pays, le sud jouit d'une vie culturelle dynamique, notamment à Kinshasa avec ses dix millions d'habitants », a-t-il ajouté.

Les experts ont fait équipe avec des membres du ministère pour créer un dialogue avec plusieurs organisations de la société civile afin d'évaluer les défis et les opportunités qui existent dans les secteurs de la culture et des arts du pays. Ceci a abouti à une approche participative de l'élaboration des politiques, prenant conscience de la situation des musiciens et des entreprises de la musique avec des experts nationaux et le ministre de la Culture.

Après les consultations, la *Déclaration de politique culturelle* a été rédigée, avec un dispositif de travail à moyen terme et cinq volets clés.

La mission a également porté sur la sensibilisation et sur le développement de l'aide auprès des acteurs gouvernementaux. « Nous avons travaillé avec l'équipe nationale pour construire une compréhension complète de ce que le développement d'une politique culturelle intègre. Tout au long de la mission, nous avons pu clarifier les concepts et aider les institutions gouvernementales et même des professionnels de la culture à avancer dans leurs délibérations autour des industries culturelles », a déclaré M. Boucher.

Un dialogue avec la société civile au sujet du secteur de la musique a été créé, réunissant plus de 120 artistes, producteurs, arrangeurs, propriétaires de studios et des journalistes. La forte participation des acteurs culturels a souligné l'intérêt et le potentiel du secteur, mais aussi la nécessité de mettre en place des vues communes et une dynamique de travail plus forte entre le gouvernement, la société civile et les institutions professionnelles. À l'heure actuelle, « il y a beaucoup de scepticisme. Les forces publiques ont du mal à devenir des partenaires du secteur privé et le secteur privé ne sent pas que le gouvernement puisse vraiment contribuer au changement. Beaucoup de jeunes, en particulier, ont exprimé leur désir de réussir indépendamment, grâce à des centres culturels privés et des financements provenant de l'extérieur », a souligné M. Boucher.

L'engagement de la société civile a également été l'occasion pour l'équipe de valider la déclaration de politique culturelle, qui a été bien accueillie par les intervenants. Avec le chemin parcouru pour l'élaboration d'une politique culturelle, la RDC est sur la bonne voie pour créer un environnement propice où les industries culturelles peuvent prospérer.

APERÇU DES COMPOSANTS CLÉS DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE CULTURELLE

1. Élaborer et adopter une Déclaration de politique culturelle comme une étape préparatoire à l'adoption d'une politique culturelle ;
2. Élaborer et mettre en œuvre un programme de travail législatif prioritaire visant à réguler le secteur culturel en créant des lois sur le statut de l'artiste et sur l'investissement dans la production de biens et services culturels ;
3. Élaborer des mesures pour aider les entreprises culturelles comme la formation professionnelle, l'aide et la promotion des entreprises culturelles, le cadre juridique, le financement et la fiscalité ;
4. Réviser une stratégie d'intervention pour un fonds destiné à promouvoir la culture et soutenir les artistes ; et
5. Réorganiser le secrétariat du ministère de la Culture et des Arts en se basant sur le principe de complémentarité et d'efficacité.

Date de ratification de la Convention de 2005 :
28 septembre 2010

Partenaire :
Ministère de la Culture et des Arts

Contact national :
M. Manda Tchebwa, Directeur de cabinet, ministère de la Culture et des Arts

Experts internationaux :
M. Bernard Boucher
M. Francisco d'Almeida

Équipe nationale :
Ministère de la Culture et des Arts
Académie des Beaux-Arts
Société congolaise des droits d'auteurs et des droits voisins (SOCODA)

Dates de la mission :
15 - 30 avril 2012
8 - 23 juin 2012



.....
Les livres vont contribuer à la
reconstruction d'**Haiti**



POURQUOI L'ASSISTANCE TECHNIQUE ?

Les Haïtiens ne sont pas encore remis du tremblement de terre de magnitude 7.0 qui a dévasté la capitale, Port-au-Prince, en Janvier 2010. Connue pour sa production littéraire et artistique, le pays bénéficie d'une véritable passion pour l'écriture. Malgré divers problèmes tels que l'instabilité politique, la criminalité et le taux de chômage, le gouvernement est déterminé à explorer des façons par lesquelles les industries culturelles et surtout l'industrie du livre peuvent jouer un rôle plus énergique dans le processus complexe de relance du pays et dans celui du développement.

Le gouvernement haïtien a un portefeuille dédié exclusivement à la culture et des initiatives ont été lancées dans tout le pays pour promouvoir le développement de la lecture et de l'alphabétisation. Une activité en particulier, *Livres en liberté*, une unité mobile de vente de livres dans les provinces, a été lancée pour combler une lacune, essentiellement dans les zones rurales où les livres sont rares. L'Organisation internationale de la Francophonie a mis en place des *Centres de lecture et d'animation culturelle*, visant à promouvoir des activités culturelles et de lecture dans les provinces. La coopération française a également lancé le projet « cent titres pour Haïti », qui vise à promouvoir la publication d'auteurs haïtiens par les maisons d'édition haïtiennes. Ces dernières années, Haïti a initié et a publié les décrets nécessaires à la protection du droit d'auteur et des droits voisins. Le retard dans l'application des décrets continue d'entraver le développement de l'industrie nationale du livre.

En 2011, après une série de réunions historiques avec les artistes, les professionnels de la culture, les ONG et les organisations internationales, le ministère de la Culture et de la Communication d'Haïti s'est engagé à progresser vers l'élaboration d'une politique nationale pour les industries culturelles du pays, en commençant par sa prometteuse industrie du livre. Dans ce contexte, le gouvernement haïtien a demandé l'assistance technique du Projet de Banque d'expertise de l'UNESCO.

Deux experts internationaux, M. William Codjo et Mme Youma Fall, ont travaillé avec une équipe haïtienne afin de relancer l'initiative concernant le secteur de l'édition et la promotion du droit d'auteur.

Ils ont commencé leur travail en Haïti par une étude attentive du contexte et en réalisant un portrait complet des défis et des opportunités les plus pressants. En plus des fonctionnaires de différents ministères et du Bureau du droit d'auteur d'Haïti, ils ont consulté un panel d'artistes, d'écrivains, d'éditeurs, d'imprimeurs et de libraires, ainsi que des organisateurs de foires du livre et des commanditaires des secteurs privé et financier. Leur évaluation a révélé que même si une grande valeur est attachée à la culture de la lecture, un faible taux d'alphabétisation et le pouvoir d'achat limité de nombreux Haïtiens ont empêché le développement d'une industrie du livre nationale. Il y a aussi un réel besoin de formation, d'échange d'informations et de mentorat motivationnel, organisationnel et technique dans le secteur.

Leur évaluation a également révélé que certains des liens essentiels qui relient et représentent l'industrie du livre étaient absents ou tout simplement déconnectés. L'absence de maisons éditoriales dans le secteur de la littérature est un exemple d'un maillon manquant dans la chaîne de valeur culturelle, ayant pour conséquence des manuscrits allant directement aux imprimeurs sans être correctement édités ou conçus. Une fois imprimés, les imprimeurs redonnent le livre à l'écrivain qui ensuite en fait la promotion sur le marché. Ce processus non seulement porte atteinte à la qualité linguistique, mais représente aussi une perte économique importante pour Haïti, car les écrivains haïtiens les plus renommés finissent aujourd'hui par travailler et publier avec des maisons d'édition à l'étranger.

Tout au long de la mission, les experts et l'équipe nationale ont travaillé pour sensibiliser sur le rôle et la valeur ajoutée de l'ensemble des acteurs soutenant la chaîne de valeur de la production du livre. « Les auteurs estiment que les éditeurs ne sont pas utiles, car ils conservent une partie de la valeur du livre. Les bibliothécaires pensent que les distributeurs ne sont pas importants non plus. Il y a donc un profond problème de compréhension de l'utilité des éléments de cette chaîne », a expliqué M. Codjo.

Les experts et les responsables du Bureau haïtien du droit d'auteur ont travaillé pour bâtir de solides connaissances sur l'environnement juridique qui était nécessaire pour protéger les écrivains et autres artistes. « Lorsque nous parlons d'un secteur culturel créatif, la *création* est un facteur essentiel. Cette création doit être reconnue et protégée par la loi », a déclaré Mme Fall.

Le dialogue a été établi avec des associations, des professionnels et des artistes qui ont acquis des connaissances sur leurs droits et obligations par le biais d'une série d'ateliers culturels. Lors d'un forum de haut niveau organisé en décembre 2012 par le Bureau du droit d'auteur, et en présence du Premier ministre d'Haïti, les experts et l'équipe nationale ont saisi l'occasion de partager les meilleures pratiques d'autres pays. Ils ont également atteint un public plus important pour promouvoir les droits d'auteur et les droits voisins.

La mission a présenté une série de recommandations visant à renforcer la capacité d'Haïti à offrir des livres de qualité à un prix raisonnable. Le Bureau du droit d'auteur est désormais doté de moyens pour établir et mettre en œuvre les prérequis juridiques pour accompagner un processus visant à dynamiser les secteurs créatifs d'Haïti.

Date de ratification de la Convention de 2005 :
8 février 2010

Partenaire:
Ministère de la Culture et de la Communication

Contact national :
M. Stéphane Malebranche, Directeur général

Experts internationaux :
M. William Codjo
Mme Youma Fall

Équipe nationale :
Ministère de la Culture et de la Communication
ARCADES
Bureau du Droit d'auteur
Bureau national du livre

Dates de la mission :
25 octobre - 4 novembre 2012
8 - 18 décembre 2012





Le **Honduras** s'engage
fermement à doper les
industries culturelles

POURQUOI L'ASSISTANCE TECHNIQUE ?

Le secteur de la culture joue un rôle central dans le développement socio-économique du Honduras, en particulier depuis l'adoption de la *Vision du pays 2010-2038* et du *Plan de la Nation 2010-2022* – les deux programmes qui vont concourir à façonner l'avenir du pays. Le potentiel de développement des industries culturelles au Honduras est important, avec une volonté entrepreneuriale et des ressources considérables dans ce domaine. La culture offre des possibilités pour le développement local en synergie avec d'autres secteurs comme le tourisme, l'agriculture, l'industrie et l'économie créative.

Des groupes de travail et des plateformes pour la culture ont été créés et déployés à travers le pays avec l'intention de décentraliser le développement culturel dans les régions. Au niveau national, des forums de discussion composés de représentants du gouvernement, de la société civile, du secteur privé et des bailleurs de fonds ont été mis en place pour déterminer la meilleure façon d'apporter un soutien efficace pour le secteur culturel. Des Conseils régionaux pour la culture ont également été mis en place. Au niveau local, des *Casas de la Cultura* (Maisons de la culture) ont été créées. Le pays a également bénéficié d'un programme du Fonds pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), « Créativité et identité culturelle en faveur du développement local », qui a favorisé le développement des industries culturelles à travers le pays.


Malgré ces efforts, cependant, la population n'a toujours qu'un accès limité à la vie culturelle et aux biens et services culturels locaux. Le pays continue de souffrir d'un manque de reconnaissance de sa propre diversité culturelle. Bien que la création d'un projet de *Loi pour la promotion de la culture* ait été importante, de nombreux défis persistent. Notamment : l'absence d'un système culturel et de structures connexes, un manque d'alignement des activités du ministère de la Culture avec la nouvelle vision, aucun infrastructure et équipement, pas de mécanismes de financement efficaces. Ces défis ont incité le gouvernement à demander l'assistance technique du Projet de Banque d'expertise de l'UNESCO.

L'engagement du Honduras pour stimuler les industries culturelles et le tourisme culturel n'a jamais été aussi fort. Le ministre de la Planification et de la Coopération internationale, M. Julio César Raudales, a expliqué qu'après le changement politique de 2009, un délicat processus de reconstruction démocratique et économique a débuté, guidé par un *Plan national 2010-2022* historique. Parmi les nombreuses priorités de développement énoncées dans le plan, l'attention s'est concentrée sur la dynamisation de la culture locale. « Le Honduras est un pays multiculturel. Donc, notre plan était de récupérer et renforcer ces identités [multiculturelles] à travers le réseau des expressions culturelles, et de reconstruire l'estime de soi du peuple du Honduras », a déclaré le ministre Raudales.

La mission d'assistance technique a été réalisée par deux experts internationaux, M. Jordi Pardo et Mme Lucina Jiménez López. Leur rôle consistait à accompagner le gouvernement dans ses efforts pour développer une stratégie opérationnelle. La stratégie visait à encourager les acteurs publics et privés à travailler ensemble pour soutenir les différents secteurs culturels, et accroître l'accès aux diverses expressions culturelles. En particulier, les experts et l'équipe nationale ont cherché à élaborer et commencer à appliquer un modèle de gestion durable pour les industries culturelles visant à stimuler les possibilités de financement.

« Il y a des entrepreneurs au Honduras. Ce qui est nécessaire est de débiter un processus d'innovation et de changement en soulignant que la culture est une opportunité », a expliqué M. Pardo.

Un dialogue a été engagé à travers le pays avec plus de 600 artistes, associations, coopératives, représentants des administrations locales, les entrepreneurs culturels et les universités. Cela a conduit les experts et l'équipe nationale à conclure que, plutôt que d'élaborer une stratégie théorique, il serait préférable d'identifier les trois projets pionniers qui pourraient être déployés afin de piloter et tester la manière dont les acteurs publics et privés pourraient travailler ensemble. Ils ont collaboré intensivement pour s'assurer que les trois projets soient élaborés en se basant sur une approche participative sur les structures existantes et aussi sur les réalisations.



Les projets doivent être réalisés dans des régions stratégiques du pays : 1) la vieille ville de la capitale, Tegucigalpa, 2) les ruines mayas emblématiques de Copan, et 3) le centre historique de Choluteca, située sur l'océan Pacifique. Dans chacun de ces lieux, les activités du projet comprennent la récupération des espaces publics, ainsi que l'organisation de la vie culturelle publique autour d'eux. Les projets comprennent la formation des populations locales ainsi que des entrepreneurs culturels et touristiques dans un modèle de gestion qui déclencherait des possibilités de financement et la création d'entreprises culturelles autonomes.

Deux grands principes directeurs du projet sont la gouvernance démocratique, qui favorise la participation public-privé et des moyens à long terme pour créer un partenariat, et le renforcement de l'activité culturelle à travers un meilleur accès aux diverses expressions culturelles et par la participation des citoyens à la vie culturelle. Mme Jiménez López a souligné que « la production de biens culturels peut modifier l'organisation

sociale, et les expressions culturelles peuvent insuffler une nouvelle vie dans le secteur des petites entreprises. »

Une autre caractéristique de ces projets est la création d'une plateforme de communication numérique qui promouvrait et commercialiserait des produits culturels, et connecterait aussi les individus, les groupes et les institutions impliqués dans la mise en œuvre.

Une fois mis en œuvre, les trois projets sont appelés à devenir une référence dans la gestion de projets culturels en tant que catalyseur pour le développement local. « De nombreux pays d'Amérique latine, d'Afrique et même d'Asie auraient un modèle à partir duquel ils pourraient apprendre », a ajouté Mme Jiménez López.

Le gouvernement partage la vision et les objectifs de ces initiatives et est prêt à commencer à les mettre en œuvre. « Il y a des défis considérables mais le pays a le potentiel et la volonté politique nécessaires pour s'y attaquer », a déclaré le ministre Raudales.

Date de ratification de la Convention de 2005 :

31 août 2010

Partenaire:

Ministère de la Planification et de la Coopération internationale

Contact national :

M. Julio César Raudales, ministre de la Planification et de la Coopération internationale

Experts internationaux :

Mme Lucina Jiménez López

M. Jordi Pardo Rodriguez

Équipe nationale :

Ministère de la Planification et de la Coopération internationale

Grupo Teatral La Siembra (Groupe théâtral La Siembra)

Centro Cultural Hibueras (Centre culturel Hibueras)

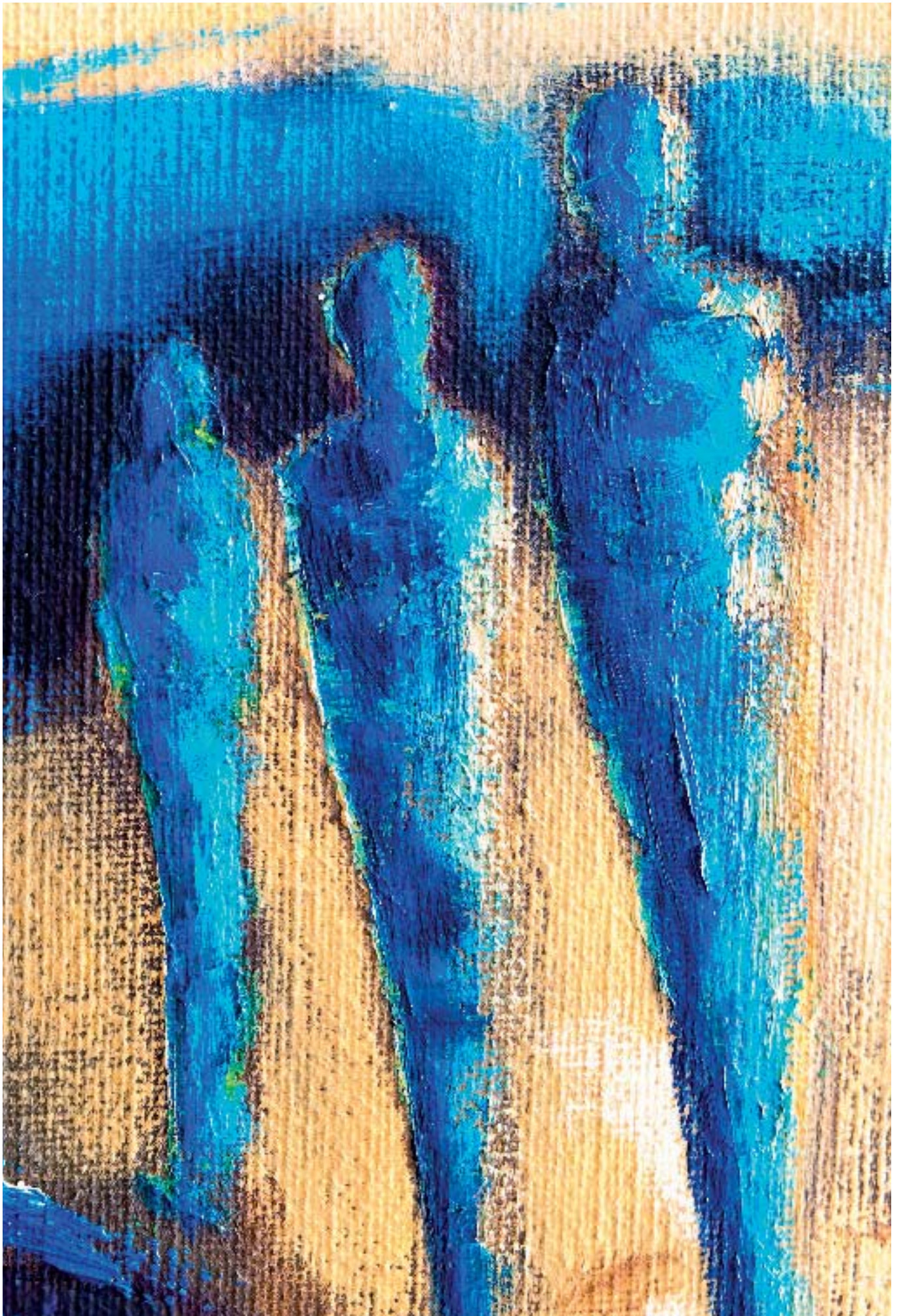
Mujeres en las Artes Leticia de Oyuela (Les femmes dans les arts Leticia de Oyuela)

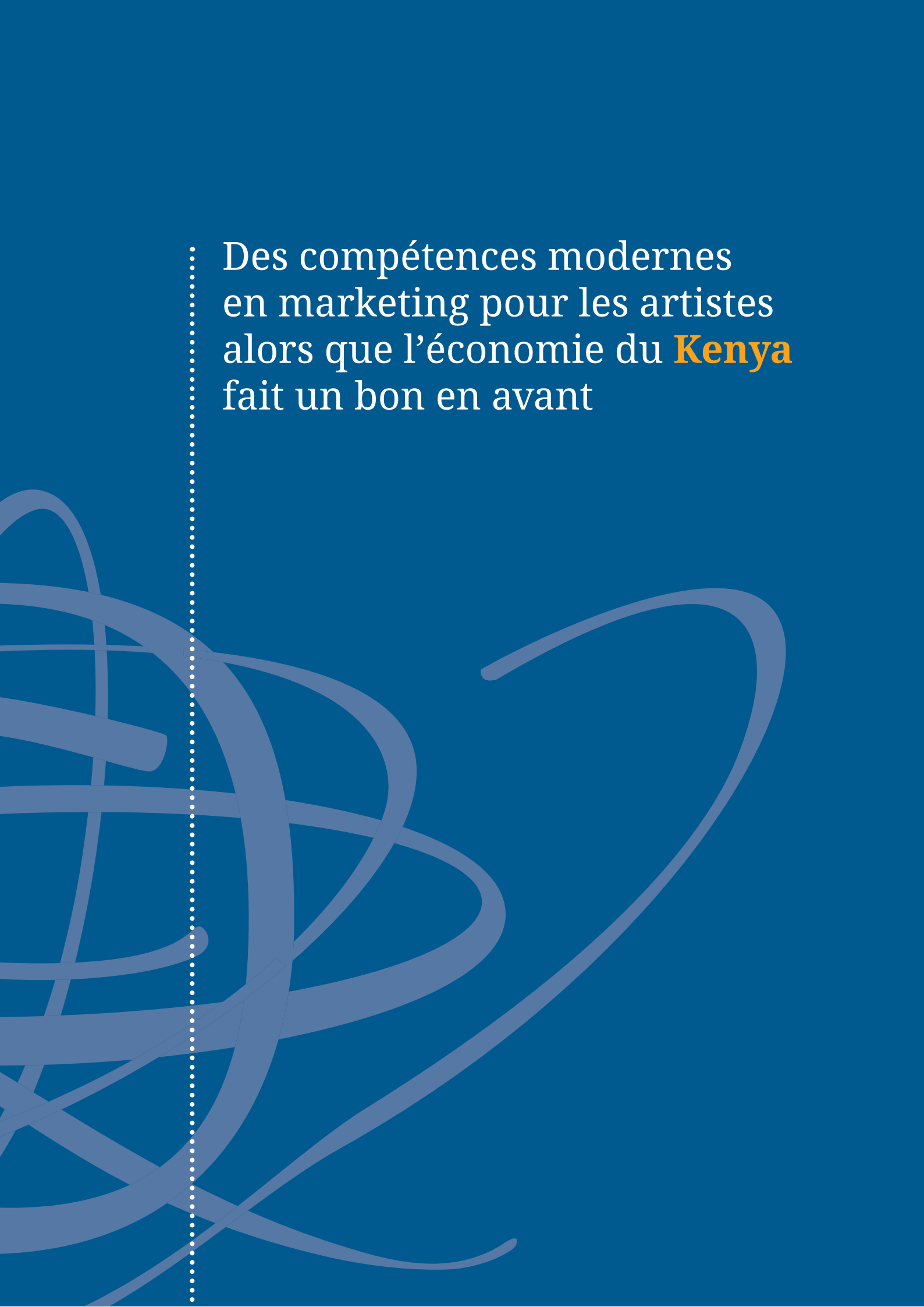
Artistry Group

Dates de la mission :

26 juin - 8 juillet 2012

26 juillet - 11 août 2012





Des compétences modernes
en marketing pour les artistes
alors que l'économie du **Kenya**
fait un bon en avant

POURQUOI L'ASSISTANCE TECHNIQUE ?

La réussite de la mise en œuvre de la *Stratégie de redressement économique pour la création de richesses et d'emplois 2003-2007* au Kenya s'est traduite par un bond du PIB passant de 0,6 % (2002) à 6,1% (2006). Afin de capitaliser sur ces gains, le gouvernement a élaboré un plan de développement national à long terme, la *Vision du Kenya 2030*, visant à transformer le pays en un pays à revenu intermédiaire en voie d'industrialisation.

Pour maintenir l'équilibre de sa croissance, le gouvernement kenyan a fait appel à des industries culturelles, en décidant de donner la priorité à la musique et aux arts visuels - deux secteurs qui ont un énorme potentiel en termes de création d'emplois. En 2008, la *Politique nationale de la culture et du patrimoine* a été créée. Des centres culturels communautaires sont en cours de construction à travers le pays pour offrir un espace de création culturelle et artistique. Pendant ce temps, le Groupe de travail sur le Contenu Créatif a également été créé dans le but de mesurer la valeur économique du secteur créatif. Compte tenu de la grande disponibilité des connexions Internet rapides et abordables, le Groupe de travail a constaté que le potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) devrait être exploité.

Bien que le secteur culturel et créatif du Kenya soit en pleine croissance, des défis existent à tous les stades de la chaîne de valeur culturelle. Par exemple, les artistes, en particulier dans les zones rurales, n'ont qu'un accès limité aux possibilités de formation. Un autre défi est le manque d'accès aux marchés. Étant donné que les TIC pourraient aider à mieux commercialiser les arts visuels et la musique du Kenya, non seulement au niveau national mais également au niveau régional et même au niveau international, le département de la Culture du ministère d'État pour le Patrimoine national et la Culture a reconnu qu'il était nécessaire de fournir une formation aux musiciens et aux artistes kenyans pour leur fournir des compétences et des connaissances dans le domaine des TIC. Le besoin de développer un programme de formation à l'échelle nationale a conduit le gouvernement kenyan à solliciter une assistance technique auprès du Projet de Banque d'expertise de l'UNESCO.

Les artistes en arts visuels et du spectacle de huit régions du Kenya ont maintenant accès à un programme de formation leur permettant d'acquérir des compétences de base en marketing pour promouvoir leur travail à l'échelle locale, nationale et internationale, en utilisant les TIC. Le programme, qui a été conçu avec le soutien de deux experts internationaux, M. Lloyd Stanbury et M. Mike van Graan, est en effet opportun. L'économie du Kenya est en pleine croissance, et dans les cinq prochaines années, le gouvernement a pour objectif de générer 10% du revenu national à partir du secteur de la création.

« Le réel espoir à l'horizon est de voir la scène se développer autour de la jeunesse créative et maîtrisant la technologie », explique M. van Graan. Le Kenya possède l'Internet le plus rapide sur le continent après le Ghana et le moins cher au niveau mondial après l'Inde. « Le niveau élevé de pénétration d'Internet et de la communication mobile au Kenya a mis le pays en excellente position pour s'imposer comme la plaque tournante de la création et de la distribution de contenu au sein de la région Afrique de l'Est », a ajouté M. Stanbury. M. van Graan et lui ont travaillé avec une équipe nationale, constituée de représentants du gouvernement et de la société civile, afin de développer le programme de formation.

« Le secteur [de la culture] doit être développé et commercialisé car il peut générer de la richesse », a souligné le Secrétaire permanent du ministère d'État pour le Patrimoine national et la Culture, M. Jacob Ole Miaron. « Les artistes devraient pouvoir avoir la chance de participer à l'utilisation croissante des outils électroniques dans la création artistique contemporaine et la commercialisation », a-t-il ajouté.

En octobre 2012, l'équipe nationale et les experts ont commencé à former un groupe de 23 artistes de la scène et en arts visuels provenant de huit régions du pays. Ils deviennent des formateurs pour d'autres dans leurs régions respectives. Les ateliers de formation ont été organisés à l'Institut de l'Éducation du Kenya et au Laboratoire d'informatique du Conseil des TIC du Kenya. Les participants ont été sélectionnés par le ministère de la Culture.



Roman Von Contzen

Les participants à la formation ont tous acquis des connaissances précieuses sur les politiques culturelles et les conventions internationales pertinentes ainsi que des compétences pratiques. À la fin de l'atelier, il y avait une vraie reconnaissance du fait que le renforcement des capacités prend du temps, nécessite des investissements et un mentorat réel, et que la présente formation a offert une base solide.

La formation a inspiré les participants à créer l'Association des praticiens créatifs du Kenya. « Les participants de la société civile ont reconnu que s'ils ne fonctionnaient qu'en tant qu'individus, ils n'étaient pas en mesure d'avoir un impact significatif pour interpellier le gouvernement. Ainsi, ils ont créé l'Association et se sont engagés à mettre en application ce qu'ils avaient appris et articulés entre eux au cours de la formation », a conclu M. van Graan.

Afin d'assurer la viabilité du programme de formation, l'équipe nationale a été en mesure d'identifier des experts kenyans pour poursuivre l'encadrement des participants aux TIC alors que le programme se déploie dans le reste du pays. En novembre 2012, les stagiaires en arts visuels ont continué à former des dizaines d'autres personnes, et les conditions sont désormais réunies pour que les stagiaires en arts du spectacle fassent de même. Pendant ce temps, le ministère de la Culture se penche sur des moyens pour s'appuyer sur le programme et soutenir un effort de plus grande envergure au cours du prochain exercice. Le ministère se penche également sur les moyens pour mettre en place un site d'e-commerce afin d'aider les artistes à vendre leurs biens et services culturels.

LE PROGRAMME DE FORMATION EN BREF

Grâce à des consultations auprès d'un large éventail de parties prenantes, l'équipe nationale et les experts ont élaboré un programme de formation pour la commercialisation des arts visuels et de la musique en utilisant des outils des TIC, portant sur les éléments suivants :

1. Les cadres politiques culturels nationaux et internationaux et les documents d'orientation (par exemple, la Politique nationale du Kenya sur la culture et le patrimoine, la Recommandation de 1980 de l'UNESCO sur le statut de l'artiste, la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005), le plan d'action de l'Union africaine sur les industries culturelles) ;
2. Les principes sur le marketing et le financement ;
3. Le business de la musique ;
4. La gestion d'affaires (droit des affaires et négociation des contrats), la gestion de concert (publicité et tournée), et la gestion des artistes ;
5. Production de disques et de développement de label ;
6. La technologie et le commerce électronique, y compris une séance pratique sur les TIC ;
7. Le droit d'auteur et la propriété intellectuelle ;
8. Comment créer des entreprises des arts et du divertissement ; et
9. Des travaux pratiques pour l'élaboration d'un plan de marketing pour artistes kenyans.

Date de ratification de la Convention de 2005 :
24 octobre 2007

Partenaire :
Département de la Culture du ministère d'État pour le Patrimoine national et la Culture

Contact national :
M. Julius Manzi, Département de la Culture

Experts internationaux :
M. Lloyd Stanbury
M. Mike van Graan

Équipe nationale :
Département de la Culture
Association panafricaine des arts plastiques (PAVA)
Institut Africain pour la Régénération Culturelle (ACRI)
Centre d'art Go-Down
Comité Organisateur du Festival culturel et de la musique du Kenya

Dates de la mission :
11 - 20 septembre 2012
3 - 15 octobre 2012



La mission donne de l'élan au
Malawi

POURQUOI L'ASSISTANCE TECHNIQUE ?

Avec près de la moitié des habitants du Malawi vivant toujours sous le seuil national de pauvreté et l'inflation stagnant à un pourcentage écrasant de 33%, le gouvernement du Malawi est déterminé à apporter une croissance économique durable. Maintenant, le potentiel culturel et créatif du pays qui comprend reggae, jazz, festivals et le design est considéré par le gouvernement comme un important moyen pour créer des emplois, attirer des revenus grâce au tourisme et, par conséquent, contribuer au développement durable. Ceci est détaillé dans la *Stratégie pour le développement et la croissance 2011-2016* du pays.

Après une série de consultations auprès des intervenants et de révisions législatives, une *Politique culturelle nationale* a été élaborée en 2005. Ceci a abouti à la création du Conseil national des arts, organe devant fournir un financement indispensable à la culture. En 2011, une Conférence nationale sur les industries culturelles a donné lieu à une coalition nationale des opérateurs de l'industrie culturelle en cours de formation.

Considérant que la *Politique culturelle nationale* a été rédigée avant la ratification de la Convention de 2005 par le Malawi, il a été jugé nécessaire de revoir la Politique et de la réviser à la lumière des principes énoncés par la Convention. Le gouvernement a demandé l'assistance technique du Projet de Banque d'expertise de l'UNESCO pour faire des recommandations sur la Politique culturelle et développer un ensemble de formation sur mesure pour les acteurs culturels.

Deux experts internationaux, Mme Basma El Husseiney et M. Stephen Chifunyise, ont aidé une équipe nationale à examiner et formuler des recommandations pour le renforcement du secteur de la culture, ainsi que pour développer et fournir une formation ciblée aux fonctionnaires, aux dirigeants de la société civile et aux femmes entrepreneurs culturels.

Grâce à de larges consultations et à la collaboration avec des responsables gouvernementaux, des opérateurs culturels, des artistes et des représentants des bailleurs de fonds, les experts et les membres de l'équipe nationale ont analysé le potentiel du secteur. Ils ont formulé de nouvelles idées et des recommandations pour traduire le potentiel créatif et culturel du pays en des résultats de développement. « La scène culturelle contemporaine [au Malawi] est prometteuse, en particulier en ce qui concerne la musique et la littérature », a fait remarquer Mme El Husseiney.

Il a été reconnu que le développement systématique d'un secteur culturel dynamique exigerait un certain nombre d'interventions à court et à long termes, par exemple, une vision autour de l'élaboration d'un ou de deux secteurs stratégiques (comme la musique ou les arts visuels) pour attirer les investissements. Il devrait également y avoir plus d'efforts pour la formation aux arts traditionnels aux niveaux scolaires et universitaires. La *Loi sur la censure et le contrôle des divertissements* avait besoin d'une révision pour garantir la liberté d'expression, qui est la condition préalable à la création artistique.

Les experts ont contribué à concevoir et à offrir un programme de formation. La formation répondait aux besoins des différents groupes. Ainsi, pour le personnel gouvernemental, elle a renforcé la compréhension de leur rôle en tant que gestionnaires et défenseurs du secteur de la culture.



©Pjhpix/Dreamstime.com

Pour les dirigeants de la société civile, la formation a porté sur la création d'une plateforme de discussion et d'action collective qui pourrait faire davantage entendre leur voix et améliorer leur reconnaissance dans le pays. Comme conséquence directe et immédiate de la mission, les participants de la société civile ont formé un forum national. Une autre formation ciblant les femmes entrepreneurs culturels a abouti à l'adoption d'un plan d'action en six points pour renforcer leur position dans le secteur de la culture.

« La mission a communiqué beaucoup de connaissances à tous les participants de différents secteurs », a déclaré Mme Anganile Nthakomwa, responsable principale des arts au département des Arts et Métiers.

« Cela a vraiment aidé à octroyer aux agents de notre département davantage de connaissances sur le potentiel de ce secteur, et ceci nous a davantage sensibilisé au sujet du financement nécessaire et des possibilités de mobilisation des ressources », a-t-elle dit.

À la suite de la mission, un certain nombre d'interventions ont été développées, telles que de nouvelles recherches sur les industries culturelles et l'examen des programmes d'études de l'enseignement scolaire. Les fonctions ministérielles du gouvernement sont également en cours d'examen en vue de les rationaliser. Des efforts sont en train d'être déployés pour mobiliser des ressources et pour promouvoir la culture du Malawi à l'étranger grâce à des accords culturels bilatéraux existants.

RECOMMANDATIONS DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE CULTURELLE EN BREF

En notant que les principaux défis du Malawi comprennent l'important manque de financement de la culture et de la formation à long terme dans le secteur des arts, les recommandations relatives à la révision du projet de Politique culturelle nationale, élaborées au cours de la mission, aborderont les domaines suivants :

1. La politique sectorielle ;
2. Les structures gouvernementales ;
3. La législation ;
4. Le financement de la culture et les domaines connexes ;
5. L'éducation et la formation ;
6. La gestion de l'information ; et
7. Les infrastructures.

Date de ratification de la Convention de 2005 :

16 mars 2010

Partenaire :

Département des Arts et Métiers du ministère du tourisme, de la faune et de la culture

Contact national :

M. Mc Donald Maluwaya, Directeur des Arts

Experts internationaux :

M. Stephen Chifunyise
Mme Basma El Husseiny

Équipe nationale :

Département des Arts et Métiers
Association des musiciens du Malawi
Association nationale de théâtre du Malawi
Association d'arts visuels du Malawi
Association des éditeurs de livres du Malawi

Dates de la mission :

28 août - 11 septembre 2012
18 septembre - 3 octobre 2012



· Déverrouillage du potentiel
· créatif de **Maurice**

POURQUOI L'ASSISTANCE TECHNIQUE ?

L'économie de Maurice se développe. Depuis la fin des années 1970, le pays a évolué pour passer d'une économie dominée par la monoculture sucrière à une économie de services diversifiés, afin de devenir une société démocratique et prospère. Alors que les secteurs traditionnels comme le tourisme et la fabrication demeurent forts, de nombreuses autres possibilités émergent dans le secteur de la culture avec le potentiel de devenir les piliers économiques de demain. Un système éducatif de haute qualité et une infrastructure moderne, y compris l'Internet à haut débit, font de ce pays une perspective réelle pour devenir une destination culturelle majeure et pour développer un secteur des arts fleurissant.

Ayant ratifié la Convention de 2005, le gouvernement mauricien a reconnu que les opportunités de carrière pour les artistes devaient être multipliées si le pays voulait transformer les arts créatifs en industries. Ceci nécessitera un environnement favorable où les artistes pourront développer leurs talents et vendre leurs biens et services culturels. Une étude sur les industries culturelles a été réalisée en 2009, et le ministère a rédigé un *Livre blanc sur les arts et la culture* et un *plan d'action pour 2011-2015*. Depuis, des mesures ad hoc ont été prises, comme l'ouverture de centres de formation artistique, fournissant une aide financière aux artistes, et le lancement du programme de subventions de développement international.

Dans ce contexte, le gouvernement a demandé l'assistance technique du Projet de Banque d'expertise de l'UNESCO afin d'élaborer une stratégie claire pour le développement de l'entrepreneuriat et des industries culturelles et un plan d'action pour sa mise en œuvre.

Pour la première fois, les précurseurs des industries culturelles et créatives les plus prometteuses de Maurice se sont réunis au cours d'une série de consultations participatives pour établir des mesures qui pourraient faire prospérer leurs activités artistiques.

Deux experts internationaux, Mme Avril Joffe et M. Justin O'Connor, ont aidé l'équipe nationale à organiser les discussions et élaborer la stratégie et les plans d'action qui en résultent. L'engagement avec les parties prenantes a cherché à identifier les domaines d'activités pour lesquels Maurice avait déjà la capacité, l'activité et le potentiel. De larges consultations ont révélé que les concerts sont très développés à Maurice, présentant principalement de la musique contemporaine comme du créole, du reggae et de véritables fusions modernes. Les lieux de gestion privée, où les gens peuvent aller écouter de la musique live, sont en augmentation.

Les consultations des parties prenantes ont traité des domaines transversaux de la politique plutôt que de l'activité de l'industrie. Ces questions ont porté sur l'éducation et l'impact des médias numériques sur l'économie culturelle. « Nous avons estimé qu'il s'agissait de domaines qui nécessitaient une attention immédiate et où il y avait une chance raisonnable de succès précoce, basé sur quelques mesures tout à fait fondamentales », a souligné Mme Joffe.

« La question que nous leur [les acteurs culturels] avons posé était : comment travaillez-vous ensemble pour rendre votre secteur ou cette partie des industries créatives dynamique », a déclaré Mme Joffe. « C'est typique de presque tous les pays [dont] les industries créatives ne sont pas encore consciemment des industries. Donc, en tant que secteur, ils ne comprennent pas vraiment comment travailler en partenariat et collaborer, comment former des associations de l'industrie, comment utiliser leur force pour accéder aux services et au crédit, comment améliorer leur compréhension professionnelle », a-t-elle ajouté.

Inviter des acteurs importants tels que les artistes, professionnels de la culture, employés du gouvernement, établissements d'entreprise, éducateurs, experts en informatique et ONG de chaque secteur à s'asseoir à la même table, leur a permis de discuter de ces questions en profondeur et de fournir des suggestions très spécifiques concernant la manière de développer ces domaines. Le dialogue a offert aux participants la chance de voir comment les expériences et actions déjà en cours pourraient être étendues à l'ensemble du secteur ou déployées dans d'autres régions. « Bien que le programme concerne la gouvernance culturelle, et met l'accent à juste titre sur la capacité du gouvernement à encadrer et à offrir de nouvelles réponses de politique culturelle, la plus large participation du secteur culturel – la gouvernance culturelle avec la société civile – est cruciale. La durabilité et la résilience des diverses expressions culturelles, en fin de compte, s'appuie sur un partenariat entre les deux », a déclaré M. O'Connor.

Plus de 250 personnes ont participé aux discussions. Les consultations ont abouti non seulement à recueillir des réponses riches de tous les acteurs impliqués, mais a aussi aidé à la formation de réseaux, de partenariats et de comités de travail entre les participants de la société civile eux-mêmes. Mais, plus important encore, les participants ont proposé des étapes futures cohérentes, réalistes et productives dans le cadre de la nouvelle stratégie et de son plan d'action pour soutenir les industries culturelles et créatives durables et dynamiques non seulement à Maurice mais également à travers les îles.

Date de ratification de la Convention de 2005 :
29 mars 2006

Partenaire :
Ministère des Arts et de la Culture

Contact national :
M. C. Bhugun, Secrétaire Permanent suppléant,
Ministère des Arts et de la Culture

Experts internationaux :
Mme Avril Joffe
M. Justin O'Connor

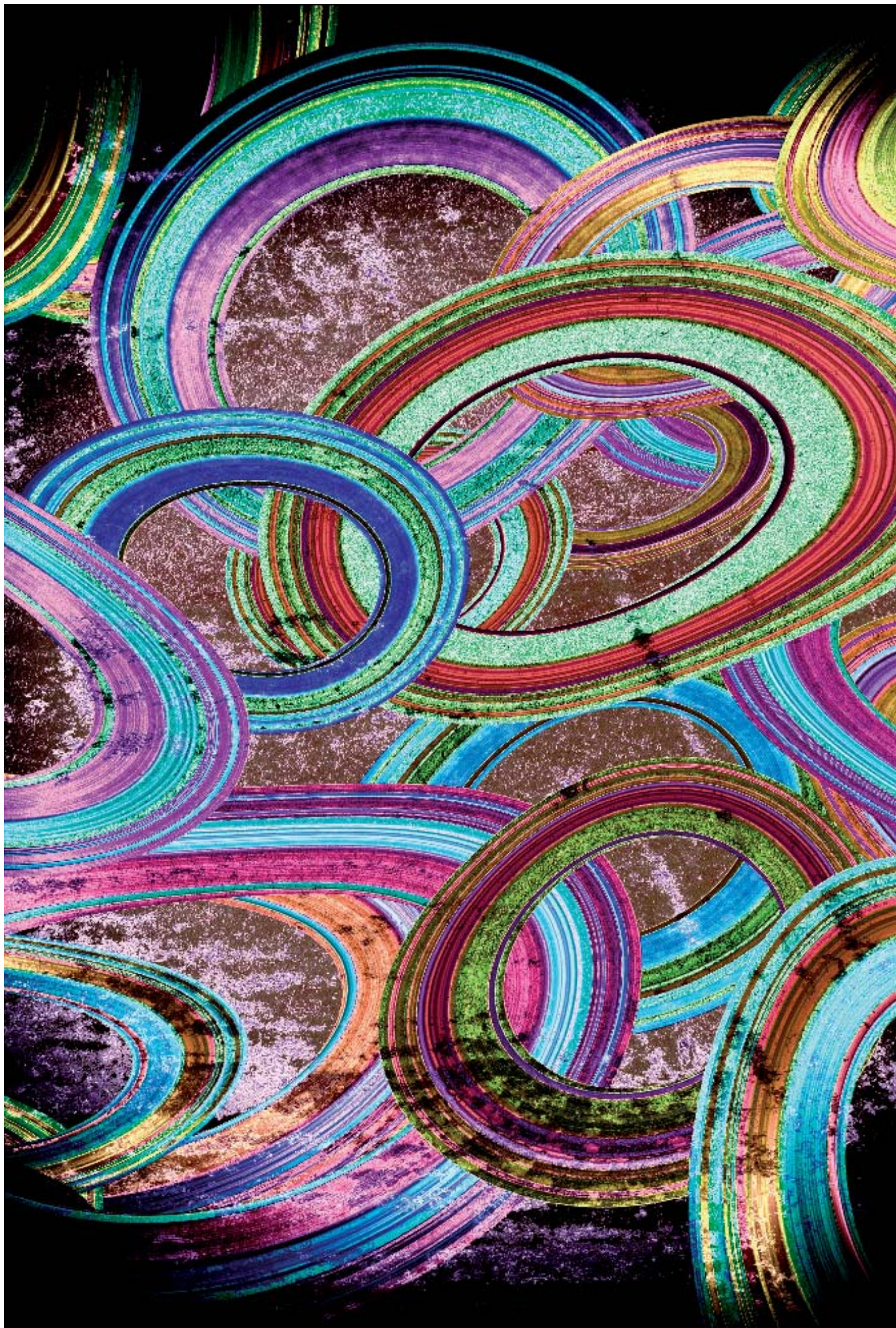
Équipe nationale :
Ministère des Arts et de la Culture
Société mauricienne des auteurs
La Galerie d'Art nationale
Mauritius Film Development Corporation

Dates de la mission :
2 - 24 juin 2012
11 - 18 août 2012
4 - 22 septembre 2012

RECOMMANDATIONS DE LA STRATÉGIE ET DU PLAN D'ACTION EN BREF

Des interventions concrètes mises en avant dans le projet de Stratégie et de Plan d'action comprennent les huit domaines suivants :

1. La musique live, les spectacles de scène et de danse : établir un calendrier de petits et grands événements live à Maurice, un comité de coordination pour les acteurs d'événements live, des programmes d'éducation et de formation des acteurs des événements live et engager le soutien de la Mauritius Broadcasting Corporation ;
2. Tourisme du patrimoine culturel et des arts plastiques dans les zones urbaines : l'Agence de développement des industries culturelles devrait examiner le rôle de Port-Louis dans la promotion du patrimoine local, des arts et de la culture ;
3. Tourisme du patrimoine culturel dans les zones rurales : établir un comité de pilotage pour la région du Morne, promouvoir l'histoire et la culture de la région et soutenir les opérateurs, artistes et entreprises locaux ;
4. L'éducation et la formation en audiovisuel : transférer des compétences par le biais du Conseil du Plan d'abattement de l'investissement, poursuivre la compétition annuelle du film de fiction pour promouvoir la production locale, établir une base de données de cinéastes pour la Mauritius Film Development Corporation, de même qu'une Fédération du film par les acteurs audiovisuels et autres concernés ;
5. Conception, fabrication et mode : fournir des services de soutien aux entreprises, promouvoir et assurer l'éducation et la formation dans ces secteurs ;
6. L'île de Rodrigues : promouvoir l'économie culturelle de l'île, développer les possibilités artistiques et culturelles fondées sur l'unicité, développer la commission de la culture et des arts ;
7. Stratégie d'éducation pour les industries culturelles : mettre au point une plateforme d'éducation créative pour le ministère de l'Éducation, les institutions, les organismes artistiques, les artistes et les ONG, les associations de parents ; et
8. Les technologies numériques : réfléchir sur l'impact des technologies numériques sur la production, la distribution et la consommation dans l'ensemble des industries culturelles et les défis qu'elles présentent.





Les entreprises culturelles du
Niger s'apprêtent à relancer
l'économie

POURQUOI L'ASSISTANCE TECHNIQUE ?

Grâce à des années de réflexion sur la manière de parvenir à la croissance économique et au développement durable, le Niger s'est tourné vers le potentiel des industries culturelles. La stratégie du pays, *Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté 2008-2012*, a pour ambition d'atteindre une économie plus dynamique et diversifiée, avec des industries culturelles se présentant comme un secteur susceptible de dynamiser la croissance. Visant à structurer le secteur culturel, le pays a depuis préparé la *Déclaration de Politique Culturelle Nationale (2008)*, l'*Ordonnance portant Loi d'Orientation relative à la Culture (2009)*, ainsi que le *Plan de développement économique et social 2012-2015*.

Malgré la volonté politique d'intégrer la culture dans les politiques nationales, le grand public a une compréhension limitée de l'économie de la culture, des industries culturelles et de leurs professions. Aussi, il y a un besoin pressant de formation pour professionnaliser les différents acteurs culturels, y compris les fonctionnaires qui travaillent pour le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Dans ce contexte, une agence spécialisée pour la promotion des industries et des entreprises culturelles, l'Agence de Promotion des Entreprises et Industries Culturelles (APEIC), a été créée en 2010, avec pour mission principale de promouvoir la création et le développement des industries et des entreprises culturelles au Niger. Conscient des contraintes budgétaires, le gouvernement a choisi de baser le développement du secteur culturel sur l'initiative privée et les entreprises culturelles, ce qui donne une véritable légitimité politique à l'APEIC. Mais, avec peu d'expérience dans la façon dont fonctionne l'économie des œuvres des industries culturelles, et avec le peu de lien existant entre les entrepreneurs et les opérateurs économiques à travers le pays, l'APEIC a demandé l'aide du projet de Banque d'expertise de l'UNESCO.

« Nous pensons que le secteur culturel, par le biais des sociétés privées, peut contribuer à la croissance économique du pays », a déclaré M. Coumarou Moussa, directeur général de l'APEIC. « Pour le moment, nous travaillons avec un certain nombre de secteurs prioritaires, y compris l'édition, la musique, l'audiovisuel, la mode et le design, en les aidant à transférer l'informel vers le formel. »

L'objectif de la mission d'assistance technique a été d'élaborer une stratégie pour soutenir les entreprises culturelles dans le but de renforcer les industries culturelles afin de favoriser la croissance économique.

Étalée sur une période de cinq mois, deux experts internationaux, M. Francisco d'Almeida et M. Jordi Baltà Portolés, ont travaillé en étroite collaboration avec une équipe nationale. Ils ont consulté un large panel de parties prenantes, tels que : un conseiller technique sur la culture auprès du Premier ministre, le ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, des gestionnaires du secteur culturel, le Directeur Général du Centre National de la Cinématographie, les dirigeants du ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, ainsi que de nombreux autres acteurs culturels. Après d'intenses séances de discussions, les experts et l'équipe nationale ont produit une stratégie globale. La stratégie a été conçue pour guider l'Agence au cours des trois prochaines années « sur la façon de travailler et d'accompagner les industries culturelles afin qu'elles deviennent plus dynamiques et dotées des ressources humaines nécessaires », a déclaré M. d'Almeida.

La stratégie aborde certains des défis les plus pressants auxquels les entreprises culturelles sont confrontées. Elle propose des actions telles que la formation, l'information et le soutien tout au long du processus de migration vers le secteur formel. Elle souligne également la nécessité de sensibiliser le grand public, les dirigeants politiques, et les investisseurs sur le potentiel économique de la culture.



©Claire McAdams/Shutterstock.com

La manière de rendre les entreprises culturelles du Niger viables en stimulant les exportations vers les marchés régionaux et internationaux a également été explorée. « Les artistes au Niger sont mis au défi de fabriquer des produits culturels avec une qualité et des prix compatibles avec la capacité d'achat du pays et, plus important encore, de la sous-région et au-delà », a déclaré M. d'Almeida.

Grâce à la consultation, les experts et l'équipe nationale ont constaté que l'élargissement du réseau de l'APEIC était essentiel. Et grâce à un dialogue avec plus de 60 professionnels de la culture, les experts ont aidé l'APEIC à construire des liens plus solides avec les institutions financières et les structures gouvernementales, telles que les chambres de commerce, les institutions en charge de la formation professionnelle et les centres de formation en gestion.

Une autre réponse clé présentée par la mission a été une stratégie de formation qui permettrait au personnel de

l'APEIC d'être à la hauteur des implications associées à un travail efficace avec les entrepreneurs culturels. Un plan d'action lié à la stratégie recommande, par exemple, la création d'un réseau décentralisé de formateurs dans les huit provinces du Niger. Ces formateurs seraient équipés pour aider les entrepreneurs culturels dans la conception du projet, la gestion et la collecte de fonds. Comprendre que les « industries culturelles sont des secteurs de production liés au contenu artistique et créatif, mais produits par des procédés industriels de production, de reproduction et de diffusion » a été la clé pour rendre les entreprises viables, a expliqué M. Baltá Portolés.

Pour entretenir l'élan généré par la mission, les experts ont également aidé à lancer un dialogue sur la coopération culturelle au Niger entre partenaires bilatéraux et multilatéraux. Ceci et la volonté politique affichée par le gouvernement contribuent, en effet, à faire croître continuellement l'entrepreneuriat culturel du Niger.

Date de ratification de la Convention de 2005 :

14 mars 2007

Partenaire :

Agence de promotion des industries et entreprises culturelles

Contact national :

M. Oumarou Moussa, Directeur général, Agence de promotion des industries et entreprises culturelles

Experts internationaux :

M. Francisco d'Almeida
M. Jordi Baltá Portolés

Équipe nationale :

Agence de promotion des industries et entreprises culturelles
Ministère de la Communication, des Technologies de l'information et de la Communication et de la Culture
Association des professionnels des banques du Niger

Dates de la mission :

11 - 22 juillet 2012
9 - 16 septembre 2012
18 - 25 novembre 2012



La politique met les industries
créatives des **Seychelles** à l'avant
garde

POURQUOI L'ASSISTANCE TECHNIQUE ?

En tant que petit pays insulaire avec une économie axée sur les services, les Seychelles reposent fortement sur le commerce international, rendant le pays vulnérable aux chocs économiques mondiaux. Culturellement riche, les Seychelles ont travaillé pour favoriser leurs industries culturelles et créatives afin d'élargir les perspectives de développement du pays. La stabilité politique, les réformes socio-économiques radicales et les relations internationales dynamiques font des Seychelles un terrain fertile pour que le secteur culturel se développe. Dans le but d'élargir leur marché culturel national, les Seychelles ont élaboré un *Plan stratégique du département de la culture 2011-2015*, qui inclut la nécessité d'élaborer une politique des industries créatives. On attend d'une telle politique qu'elle fasse partie de la *Stratégie nationale de développement à moyen terme des Seychelles de 2013-2017*.

Le plan stratégique comprend également une étude cartographique intitulée « Portrait général des industries créatives aux Seychelles ». Cette étude a révélé que les industries créatives ont été l'apanage des hommes d'âge moyen. Pour rendre le secteur culturel plus dynamique tout en diversifiant les possibilités pour un panel de personnes plus large, le gouvernement a tenu à trouver des moyens pour attirer plus de jeunes et de femmes dans ces industries. Alors que l'étude a mis en évidence une industrie musicale florissante, avec des artistes reconnus et un réel engagement de la part des artistes qui ont une vaste expérience dans leurs domaines, elle a également révélé un certain nombre de défis, tels que : un faible nombre d'artistes travaillant à temps plein, une industrie qui repose en grande partie sur des candidats sans formation ou qualification formelle, la faible participation dans les associations professionnelles (qui ne parviennent pas à remplir leur rôle), la logistique coûteuse qui empêche le développement industriel, la faible promotion des biens et des services culturels, des technologies limitées et le manque d'information sur les droits des artistes sur leurs créations.

Néanmoins, les entreprises sont encouragées à émerger grâce à l'adoption de l'*Amendement de la Loi sur les licences 2010* pour simplifier les procédures d'octroi de licences, et la *Loi sur l'investissement 2010* donnant au Bureau pour l'investissement des Seychelles un moyen d'attirer des investisseurs étrangers et promouvoir les partenariats public-privé. Basé sur le travail déjà accompli, le gouvernement des Seychelles a recherché, en consultation avec les principaux intervenants et experts, le savoir-faire du Projet de Banque d'expertise de l'UNESCO pour construire une politique culturelle pour ses industries créatives.

L'objectif global de la mission d'assistance technique a été d'élaborer un cadre pour aider les entrepreneurs à créer et à commercialiser leurs biens et services culturels aux niveaux national, régional et international. Les mesures proposées sont conçues pour permettre aux artistes de vivre de leur production et de leur création artistique, créant ainsi des emplois à temps plein dans le secteur et faisant la promotion des expressions culturelles des Seychelles, tout en contribuant à l'économie nationale.

Deux experts internationaux, Mme Avril Joffe et M. Lloyd Standbury, ont été sélectionnés pour entreprendre la mission. Le processus de consultation a impliqué la participation de représentants des ministères, des institutions académiques et professionnelles, des organismes culturels, des associations artistiques, d'organisations de la société civile ainsi que des entreprises du secteur privé travaillant dans la promotion et le marketing culturel. Ces discussions ont permis aux intervenants de rédiger les projets de Politique sur les industries créatives et de stratégie de mise en œuvre pour l'industrie de la musique.

Ces deux documents ont été présentés au cours de deux ateliers de validation, qui ont réuni 56 participants influents, des représentants des organismes publics, des artistes, des travailleurs culturels, des partenaires et autres parties prenantes. Des modifications et clarifications ont été apportées aux documents sur la base des informations recueillies auprès des participants.

Le projet de politique sur les industries créatives émet des recommandations pratiques qui touchent chaque niveau de la chaîne de valeur des industries créatives. « Par exemple, nous avons examiné comment insérer plus d'enseignement entrepreneurial dans le primaire et le secondaire, aux côtés de la formation artistique », a expliqué Mme Joffe.

« Pratiquement tous ceux qui travaillent dans les arts et la culture sur l'île ont été consultés, ils sont donc tous au même diapason maintenant, ce qui, je crois, est une recette de succès garanti. Lorsque le gouvernement, les agences, les artistes et les professionnels du secteur parlent tous la même langue, vous pouvez commencer à aller de l'avant », a déclaré Mme Joffe.

Des voies spécifiques aux Seychelles pour accélérer le secteur de la musique en plein essor ont également été explorées à travers la stratégie de mise en œuvre développée avec M. Standbury. « La capacité de la plupart des artistes aux Seychelles à enregistrer et jouer en créole mais aussi en français et en anglais, leur donne un avantage concurrentiel unique qui permet des possibilités d'exploitation commerciale dans les pays parlant l'anglais, le français et le créole à travers le monde », a-t-il souligné.

La stratégie de mise en œuvre pour le secteur de la musique aborde les neuf résultats clés suivants : 1) l'offre de services et de produits, 2) l'infrastructure organisationnelle, 3) les investissements, 4) le développement du marché intérieur, 5) le développement du marché régional et international, 6) le développement et la formation professionnels, 7) la politique et les réglementations, 8) les liens avec d'autres secteurs, comme le tourisme, et 9) la technologie numérique et le multimédia.

Présentés lors d'un événement historique en avril 2012, les représentants du gouvernement, les artistes et les entrepreneurs de toute l'île ont accueilli à la fois le projet de politique et la stratégie de mise en œuvre. « Je suis ravi. Les documents vont bien au-delà de ce que nous avons imaginé et de telles politique et stratégie n'ont jamais existées aux Seychelles », a déclaré M. Peter Pierre-Louis, analyste principal des politiques au ministère du Développement social et de la Culture.

APERÇU RAPIDE DE LA PRINCIPALE RECOMMANDATION FAITE EN VERTU DE LA NOUVELLE POLITIQUE

Soulignant l'importance d'impliquer le gouvernement dans l'ensemble des ministères pour soutenir les industries créatives, les recommandations comprenaient l'établissement d'une agence dédiée à l'échelle du gouvernement, l'Agence seychelloise pour les industries créatives. Aussi, afin de favoriser des industries créatives dynamiques aux Seychelles, des interventions sont envisagées dans les domaines suivants :

1. Créativité, design et innovation ;
2. Développement de l'entreprise et de la formation ;
3. Le commerce, l'investissement et le développement de l'industrie ;
- 4- L'accès et le développement du marché ;
5. Mise en réseau, communication et promotion du secteur ;
6. L'utilisation des TIC dans les industries créatives ;
7. La recherche et le développement des ressources ;
8. Les infrastructures pour soutenir la production et la diffusion ; et
9. La commercialisation de biens et services culturels.

Date de ratification de la Convention de 2005 :

20 juin 2008

Partenaire :

Ministère du Développement social et de la Culture

Contact national :

Peter Pierre-Louis, analyste principal des politiques au ministère du Développement social et de la Culture

Experts internationaux :

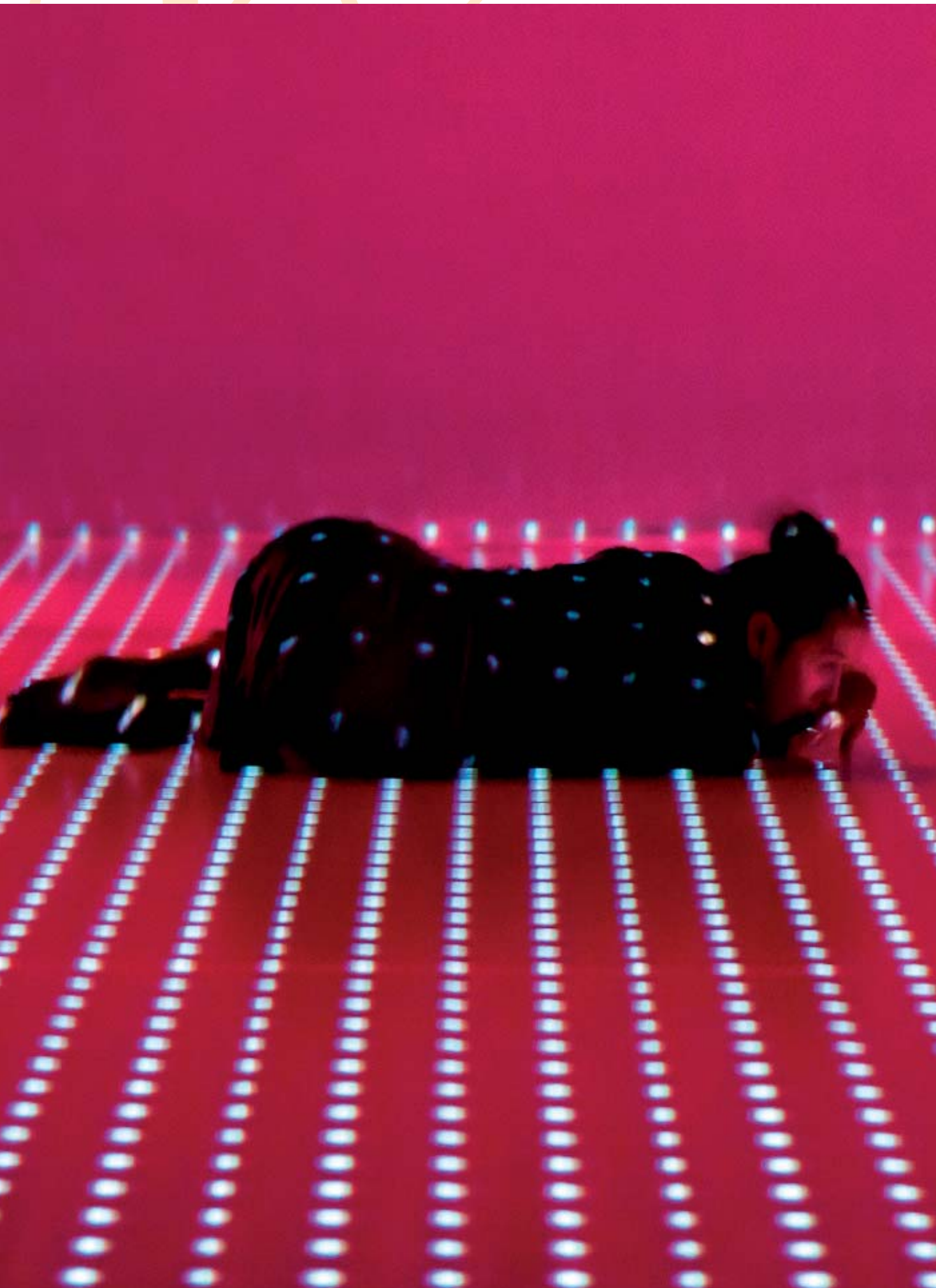
Mme Avril Joffe
M. Lloyd Stanbury

Équipe nationale :

Ministère du Développement social et de la Culture
Conseil national des Arts
Association of composers and songwriters (SACS)
(Association des auteurs-compositeurs)
Agence de Promotion des petites entreprises (SENPA)

Dates de la mission :

3 - 31 janvier 2012
23 mars - 16 avril 2012





Le **Vietnam** saisit la chance
de devenir leader mondial
de l'économie créative



POURQUOI L'ASSISTANCE TECHNIQUE ?

En 2007, le Vietnam a ratifié la Convention de 2005, tout en reconnaissant que les biens et services culturels possèdent des valeurs économiques et culturelles. La ratification a également beaucoup sensibilisé les entrepreneurs culturels sur les tendances mondiales du secteur créatif. Un sérieux effort pour aider à renforcer et à mieux positionner les industries culturelles du Vietnam était opportun car l'intégration internationale et la transition du pays vers une économie de marché était en marche.

Deux ateliers organisés à Hanoi en 2009 et 2010 ont contribué à la discussion sur le développement des industries culturelles. Le gouvernement a conclu que les marchés intérieurs pour les films, la musique, les jeux en ligne et l'édition se développaient de plus en plus, et que l'existence d'un droit d'auteur et des incitations fiscales pour les activités culturelles et artistiques aideraient à développer ses industries culturelles. Il a également réalisé la nécessité urgente de mettre en place un mécanisme de financement efficace et un cadre juridique qui offrirait des occasions aux artistes, opérateurs culturels et professionnels, ainsi qu'aux entrepreneurs d'exploiter l'énorme potentiel du secteur de la culture. Dans ce contexte, l'Institut vietnamien d'Étude sur la Culture et les Arts (VICAS) a demandé l'assistance technique du Projet de Banque d'expertise de l'UNESCO.

De plus en plus confiante et mondiale dans ses perspectives, l'économie du Vietnam est forte, et une classe moyenne en pleine croissance est de plus en plus intéressée à profiter de produits créatifs et culturels issus de la mode, de la musique, du cinéma et d'autres industries vibrantes du pays. Ce marché national en plein essor, couplé avec les industries touristiques de grande exportation du Vietnam, représentent une puissante opportunité pour les industries culturelles et créatives. Grâce à l'assistance technique fournie par deux experts internationaux, M. Tom Fleming et M. William Codjo, le Vietnam a développé un *Cadre créatif du Vietnam* avant-gardiste et des mécanismes financiers associés. Conçu pour permettre au Vietnam de saisir l'occasion de devenir une économie leader de la création en Asie du Sud-Est et dans le monde, ces documents répondent à la question de savoir comment concrétiser cette croissance de l'industrie, de l'emploi et du développement durable.

« Au Vietnam, nous avons des experts sur les industries culturelles, mais ils n'ont que le point de vue d'un initié », a expliqué le Dr Bui Hoai Son, Vice-directeur de VICAS. Cet institut est une cellule de réflexion du ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme et l'organisme national chargé de conduire le développement des industries culturelles. « Nous avons deux [experts] très compétents qui nous ont donné les points de vue extérieurs nécessaires », a-t-il ajouté.

Les experts, en collaboration avec une équipe nationale, composée de VICAS, la société civile et des représentants du gouvernement, ont formé le cadre de travail. La consultation était essentielle pour avoir l'implication des principaux acteurs, donc l'effort a commencé par une consultation participative à Hanoi avec un large panel d'intervenants du gouvernement et de l'industrie, y compris : des experts nationaux, des décideurs, des administrateurs, des gestionnaires, des artistes concernés, des éducateurs, des entreprises privées, des ONG de différents sous-secteurs du secteur culturel et des industries créatives commerciales au Vietnam, ainsi que la presse et les médias.

« L'objectif était vraiment d'obtenir le bon contexte et de commencer à percevoir ce qui est possible et nécessaire au Vietnam en termes de politique », a déclaré M. Fleming. L'évaluation du contexte a été suivie par l'engagement du dialogue avec des représentants de haut niveau issus de différents ministères, notamment le ministère de la Planification et des Finances, le département des arts du spectacle, l'Administration Nationale du Tourisme du Vietnam, le ministère des Affaires étrangères, ainsi que l'Université du Théâtre et du Cinéma de Hanoi. Des consultations participatives ont également eu lieu avec les dirigeants créatifs et culturels de l'industrie basés dans le centre d'affaires du pays, Ho Chi Minh-Ville, ainsi que les villes dynamiques à croissance rapide de Da Nang et Hoi An. En tout, plus de 30 rencontres avec divers intervenants et de nombreux entretiens ont eu lieu.

M. Codjo a guidé l'équipe nationale pour développer des mécanismes financiers visant à canaliser les investissements nécessaires pour les secteurs culturels et créatifs. « Étant donné que les industries culturelles sont considérées comme faisant partie de l'économie, il est important pour les investisseurs de faire des profits dans ces industries », a-t-il noté.

Énonçant l'agenda logique et stratégique, ainsi que l'étape pratique à suivre pour fournir un programme des industries créatives pour le Vietnam (2012-2014), le Cadre propose des actions concertées visant à développer une vision commune et également à cimenter des partenariats entre le gouvernement, l'industrie et la société civile. Les questions clés telles que le développement des compétences des artistes et des professionnels de la culture, le soutien aux entreprises et l'élaboration d'une stratégie nationale sont également abordées.

Mais, le résultat le plus important de ce travail, selon le Dr. Son, n'était pas le cadre de travail, mais plutôt la culture d'un fort engagement politique pour le soutien des industries culturelles et créatives. « Nos dirigeants se rendent maintenant compte que nous devons développer les industries culturelles parce que c'est bon pour le secteur culturel, c'est bon pour l'économie, et c'est bon pour la société toute entière. »

M. Fleming a réitéré ce point. « Pour moi, le résultat le plus important est que le gouvernement, aux niveaux les plus élevés, s'est maintenant engagé à développer cette approche sur le long terme et à soutenir le développement des industries culturelles et créatives ».

Avec le cadre de travail comme base de départ et l'engagement de l'ensemble du gouvernement, le Dr. Son et son équipe vont de l'avant pour prendre des mesures concrètes qui pourraient voir le Vietnam émerger comme l'une des principales économies créatives mondiales.

LE CADRE DE TRAVAIL CRÉATIF DU VIET NAM EN BREF

Le Cadre de travail créatif du Vietnam repose sur les cinq recommandations suivantes :

1. L'élaboration d'une stratégie et d'un programme à court terme pour les industries créatives du Vietnam de 2012 - 2014 ;
2. Mettre en place un groupe de pilotage des industries créatives pour conduire ce programme ;
3. Investir dans une unité d'exécution du programme des industries créatives ;
4. Mettre en place un Comité d'examen de la réglementation des industries créatives ; et
5. En 2015, établir un nouveau programme d'investissement créatif et culturel pour le Vietnam.

Date de ratification de la Convention de 2005 :
7 août 2008

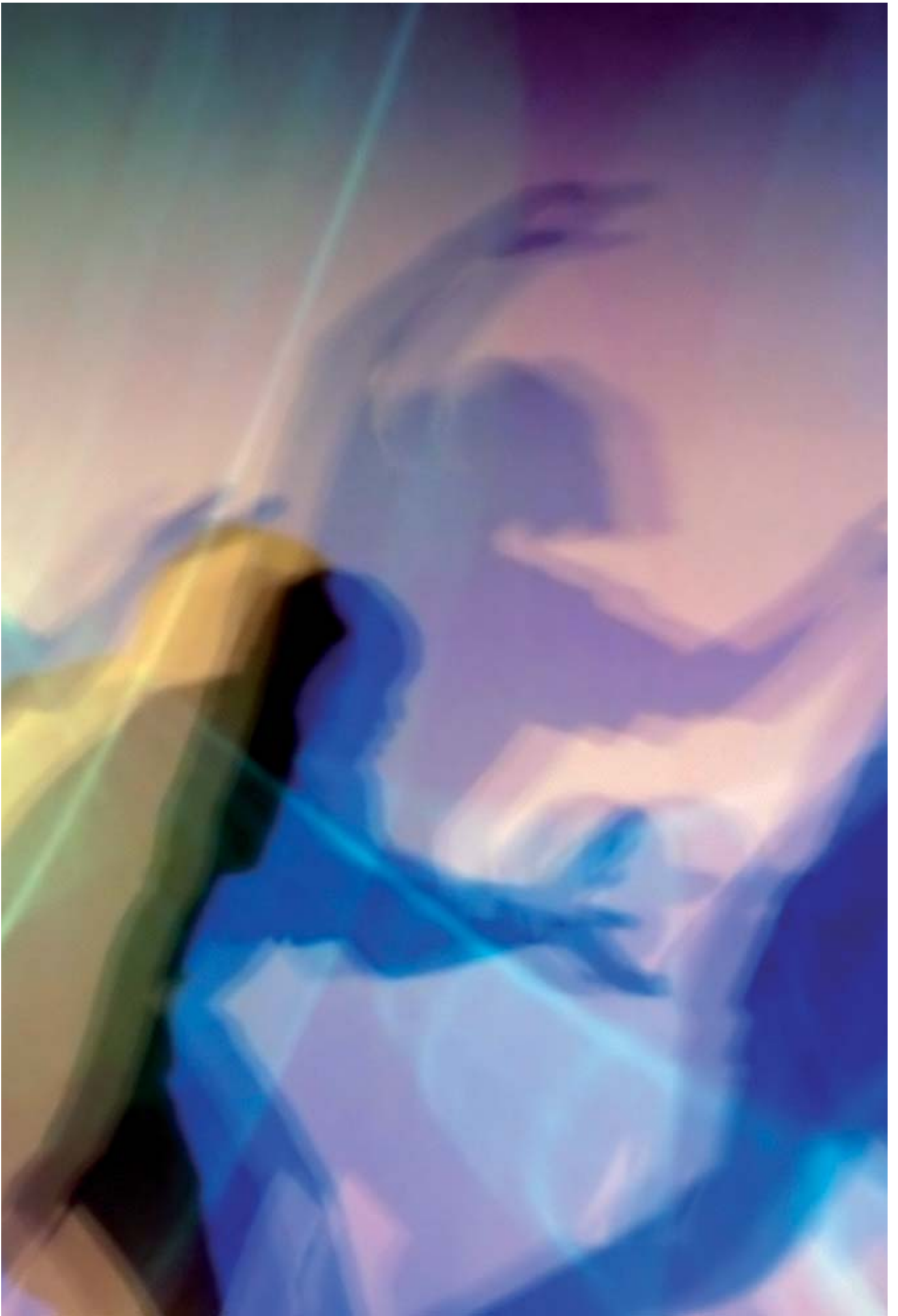
Partenaire :
Institut vietnamien d'Étude sur la Culture et les Arts (VICAS)

Contact national :
M. Nguyen Chi Ben, Directeur de l'Institut vietnamien d'Étude sur la Culture et les Arts (VICAS)

Experts internationaux :
M. William Codjo
M. Tom Fleming

Équipe nationale :
Institut vietnamien d'Étude sur la Culture et les Arts (VICAS)
Ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme
Ministère des Sciences et de la Technologie
Université d'Ho Chi Minh-Ville

Dates de la mission :
15 - 30 avril 2012
8 - 22 juillet 2012





Prochaines étapes

Les étapes suivantes sont mises en place à court et moyen termes pour le suivi des résultats positifs du projet :

- 1 Assurer la durabilité de la mission d'assistance technique (2011-2012), grâce aux fonds supplémentaires mis à disposition par l'UE pour 2013, en envoyant des missions de suivi sur le terrain dans quatre pays (Burkina Faso, Cambodge, Niger, Viet Nam) et en entreprenant des activités de suivi à distance dans neuf pays (Argentine, Barbade, République démocratique du Congo, Haïti, Honduras, Kenya, Malawi, Maurice et Seychelles) visant à s'appuyer sur les résultats obtenus aux niveaux national et local.
- 2 Pérenniser et développer la Banque d'expertise : ayant créé un capital humain doté d'une riche expérience et d'un très haut niveau d'expertise dans le domaine des politiques publiques pour les industries culturelles et créatives, la Banque sera consolidée et élargie à l'avenir.
- 3 Mesurer l'impact de la mise en œuvre de la Convention de 2005 sur le terrain : en analysant concrètement les résultats obtenus suite à la réalisation des missions d'assistance technique et la qualité du travail fourni par les experts.
- 4 Poursuivre l'accompagnement des pays en développement dans l'opérationnalisation de la Convention de 2005 sur le terrain à travers la conception et la mise en œuvre de la phase II (2014-2017), tout en prenant en compte les enseignements tirés de la phase I.



Profils des experts

Baltà Portolés, Jordi. ESPAGNE

M. Baltà est coordinateur de projet à la Fondation Interarts. Au cours des douze dernières années, il a mené des activités de recherche et de formation dans les domaines des politiques culturelles et de leur contribution au développement durable. Il s'est concentré sur la diversité des expressions culturelles, la coopération culturelle internationale, la recherche sur la politique culturelle comparative et l'évaluation des politiques et des projets culturels. Il a fourni une assistance technique aux responsables au niveau des villes et aux autorités nationales pour la coopération culturelle internationale, entre autres.

Boucher, Bernard. CANADA

M. Boucher est un expert indépendant et professeur associé à l'Université Senghor à Alexandrie. Spécialiste des politiques et industries culturelles depuis plus de 35 ans, il possède une vaste expérience dans la formulation de politiques, de stratégies de développement pour le secteur culturel et dans la formation d'entrepreneurs culturels en gestion d'entreprises. Il a notamment contribué à l'établissement de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et a participé à plusieurs projets de l'Organisation internationale de la Francophonie, notamment en Afrique.

Buquet, Gustavo. URUGUAY

M. Buquet est un économiste titulaire d'un Master en organisation industrielle et d'un doctorat en sciences de l'Information. Il est professeur associé d'économie créative à l'Université CLAEH et de la culture et du développement à l'Université de la République de Montevideo. Depuis 15 ans, il a travaillé sur les politiques et stratégies culturelles, projets et statistiques. Il a été le responsable du projet « Renforcement des Industries créatives et amélioration de l'accès aux biens et services culturels en Uruguay » (2008-2010) et a une expérience politique dans les industries créatives dans les pays d'Amérique latine et d'Europe.

Chifunyise, Stephen. ZIMBABWE

M. Chifunyise est un consultant dans le domaine des arts, de la culture et de l'éducation, ainsi que le Directeur de l'Académie du Zimbabwe de l'Éducation artistique pour le Développement. Il est actuellement Président de plusieurs organisations au Zimbabwe qui traitent de la diversité culturelle, de l'édition, des arts du spectacle. Il a des connaissances spécifiques sur les questions relatives au théâtre et a facilité de nombreux ateliers dans la plupart des pays de la SADC sur le « théâtre pour le développement » et les métiers du théâtre ainsi que sur la mise en œuvre de la Convention de 2005.

Codjo, William. BÉNIN

M. Codjo est un consultant indépendant dans le secteur des entreprises et de l'industrie culturelle depuis plus de 10 ans. Il possède une expertise en politique et stratégie culturelle, en développement des capacités institutionnelles, en stratégies d'accès au crédit et au financement de la culture, en formation des entrepreneurs culturels, en évaluation des cadres et des programmes de développement et de soutien à l'action culturelle. Il a effectué plusieurs missions financées par l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Économie ouest-africaine et l'Union monétaire et l'UNESCO.

Copic, Vesna. SLOVÉNIE

Mme Čopič est conseillère principale auprès du bureau de développement de l'éducation au ministère de l'Éducation et des Sports de la République de Slovénie et maître de conférence à la Faculté des Sciences Sociales de l'Université de Ljubljana. Elle est avocate et possède une vaste expérience dans le domaine législatif, et est engagée dans la préparation des lois pour divers secteurs de la culture. Elle est également analyste des politiques publiques impliquées dans l'évaluation de la politique culturelle nationale et dans le développement de l'infrastructure de l'information pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique culturelle, et en ce qui concerne les statistiques culturelles.

d'Almeida, Francisco. TOGO

Depuis 1986, M. d'Almeida est Délégué général de l'Association Culture et Développement, qui œuvre pour la prise en compte de la culture dans les politiques de développement. Il conseille les gouvernements et les autorités locales en Afrique francophone sur les politiques culturelles pour soutenir les industries culturelles. Il a également été consultant pour l'UNESCO, l'Organisation internationale de la Francophonie, la Commission européenne et le ministère français des Affaires étrangères, le ministère de la Culture du Burkina Faso et la France.

Damasceno, Eliane. BRÉSIL

Mme Damasceno est une spécialiste de l'artisanat, du design et de l'accès aux marchés, avec une expérience dans la mobilisation communautaire, le développement de produits et l'entrepreneuriat, notamment dans le secteur de l'artisanat. Elle possède également une vaste expérience avec les communautés à faible revenu en créant et en mettant en œuvre des stratégies locales de développement pour soutenir les industries culturelles et les entrepreneurs culturels ; elle a également mis en œuvre des projets d'assistance à travers l'investissement social et des partenariats public/privé. Elle a travaillé pour plusieurs projets au Brésil avec des institutions publiques et au Mozambique avec la Fondation Aga Khan.

Dragicevic Sestic, Milena. SERBIE

Mme Dragičević Šešić est titulaire de la Chaire de l'UNESCO sur « l'interculturalité, la gestion artistique et la médiation dans les Balkans » et professeur de politique et de gestion culturelle à l'Université des Arts de Belgrade. Elle est une experte dans les approches participatives pour la conception et le développement des politiques culturelles locales et régionales. Elle possède une vaste expérience en politique d'intervention en Europe du Sud-Est (par exemple, en Serbie, au Monténégro et en ex-République yougoslave de Macédoine) et dans des programmes de renforcement des capacités dans le Caucase, en Asie centrale, en Inde (entreprenariat théâtral) et dans les pays arabes.

Dümcke, Cornelia. ALLEMAGNE

Mme Dümcke est économiste culturelle, développeuse de projet et consultante artistique depuis plus de 20 ans. Elle est la fondatrice de Culture Concepts, un institut de recherche et de conseil indépendant pour les secteurs de la culture et du développement. Elle possède une vaste expérience dans la conception et l'évaluation de la politique culturelle et dans les stratégies de programmes culturels dans les pays et les régions en transition (Europe du Sud-Est, Asie centrale et Afrique australe) et a participé au développement des marchés des industries culturelles et créatives, du tourisme culturel et des musées, du théâtre et des festivals.

El Husseiny, Basma. ÉGYPTÉ

Mme El Husseiny est la Directrice générale de Culture Resource. A travers son organisation, elle s'est engagée à coordonner une analyse des politiques culturelles de huit territoires arabes (Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Jordanie, Palestine, Liban et Syrie) et a créé des groupes de travail sur les politiques culturelles nationales. Elle possède une vaste expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles, le financement du secteur de la culture et des entreprises culturelles, et la gestion des projets de coopération internationale dans le domaine de la culture.

Fall, Youma. SÉNÉGAL

Mme Fall est conseillère en stratégies du développement et politiques culturelles internationales, professeur et chercheuse, critique d'art et commissaire d'exposition. Elle possède une vaste expérience dans la gestion des entreprises culturelles au Sénégal. Elle possède également une vaste expérience dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de projets culturels, tels que la Biennale des Arts de Dakar. Elle a travaillé au Sénégal, au Liban, en Guadeloupe/France.

Fleming, Tom. ROYAUME-UNI

M. Fleming est conseiller et stratège en matière de politique culturelle, en économie créative et arts/innovation pour les gouvernements, les ONG et les entreprises nationales, régionales et locales. Il travaille dans les pays en développement, en se concentrant en particulier sur la planification culturelle, les industries culturelles, ainsi que sur la diversité culturelle, la créativité et l'innovation. Il a développé de nouveaux modèles et des outils pour les villes non seulement en Europe mais également en Afrique, au Brésil, en Chine et au Moyen-Orient. Il est conseiller auprès du programme « UK Creative Economy » (économie créative du Royaume-Uni), du « Creative Cluster Strategy for Lebanon » (Stratégie de groupe créatif pour le Liban) et du « Culture Action Plan for Syria » (Plan d'action de la culture pour la Syrie).

Fonseca, Carla. BRÉSIL

Mme Fonseca est une experte en économie créative et villes créatives possédant une expérience dans 26 pays. Économiste, Directrice des relations publiques et titulaire d'un doctorat en études urbaines, elle est l'auteur et/ou l'éditeur de neuf livres innovants dans ces domaines et est une consultante de renommée internationale pour les gouvernements et les entreprises. En tant que conseiller spécial en économie créative pour les Nations Unies (PNUD/CNUCED), elle a contribué à un certain nombre de projets, y compris en tant que consultante en Amérique latine pour le Rapport sur l'économie créative 2008 et 2013.

Frey, Carly. CANADA/IRLANDE

Mme Frey est conseillère du programme sur l'économie créative du British Council, notamment sur les politiques et stratégies culturelles pour la croissance transsectorielle en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Depuis dix ans, elle travaille dans les organisations locales et multilatérales et au croisement de l'entreprise, de l'innovation et des arts, en particulier dans les systèmes de soutien aux entreprises créatives, la gouvernance culturelle, les partenariats public/privé, et l'impact des nouvelles technologies sur les économies émergentes. Elle est récipiendaire en 2010 du Cultural Leadership International (CLI).

Galí, Montse. ESPAGNE

Mme Galí possède une expérience professionnelle de plus de 20 ans dans les différents secteurs des industries culturelles et créatives, pour le gouvernement espagnol et en tant que consultante individuelle. Elle a fourni une assistance technique et organisé des ateliers de formation sur la créativité et l'articulation des filières de production dans les industries culturelles, l'artisanat et le tourisme patrimonial en Amérique latine, au Maroc, en Algérie, au Cap-Vert et en Tunisie, ainsi que sur le développement et la mise en œuvre de politiques culturelles dans divers pays, et pour la création de pépinières d'entreprises de l'industrie culturelle en Amérique latine.

George, Helene. AUSTRALIE

Mme George est la Directrice fondatrice et consultante principale de Creative Economy. Elle possède une expérience de plus de 20 ans dans la gestion et le conseil dans le domaine du développement des industries culturelles et créatives pour les secteurs publics et privés. Elle concentre ses travaux de consultante sur le développement économique durable dans les industries culturelles et créatives. Mme George a fourni une assistance technique à la politique régionale et nationale, la stratégie inter-industrie, l'investissement et le développement de programmes pour stimuler le progrès économique.

Jiménez López, Lucina. MEXIQUE

Mme Jiménez López est titulaire d'un doctorat en sciences anthropologiques et culture. Elle est Directrice générale et fondatrice du Consortium international sur les arts à l'école (ConArte) et de l'Observatoire des Communications, de la Culture et les Arts (OCCA/TerceraVia) au Mexique. Elle possède 25 ans d'expertise dans le domaine des politiques culturelles, du développement du public et de l'éducation artistique, a dirigé des institutions publiques au Mexique et a conçu et mis en œuvre des programmes de soutien à la culture et à l'éducation, et la culture et le développement en Afrique, en Amérique latine et en Espagne.

Joffe, Avril. AFRIQUE DU SUD

Mme Joffe est conseillère et stratège en politiques culturelles, industries culturelles et créatives, planification culturelle, initiatives de ville créatives et évaluation des programmes des gouvernements nationaux, des provinces et locaux. Elle a développé des « boîte à outils » et guides sur la collecte de fonds, la cartographie de l'industrie créative et un cadre de politique culturelle générique pour les pays africains. Elle est la fondatrice et la directrice générale de Creativity Avriljoffe (CAJ) spécialisé dans l'économie culturelle et créative. Elle coordonne le programme de troisième cycle de Gestion des Arts et de la Culture à l'Université du Witwatersrand.

Lawes, Carol. JAMAÏQUE

Mme Lawes est consultante indépendante en culture et développement et a beaucoup travaillé dans le secteur de la culture en tant que conseillère pour 15 gouvernements des Caraïbes. Elle a été impliquée dans le développement de la législation sur la propriété intellectuelle pour les Caraïbes et ses décennies d'expérience dans l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités comprennent une expérience professionnelle en Afrique, au Canada et aux États-Unis où la consultation des parties prenantes a été une caractéristique de sa stratégie. Mme Lawes est également une praticienne active du monde du théâtre.

Merkel, Christine. ALLEMAGNE

Mme Merkel est la Chef de la Division de la Culture, de la Mémoire du monde de la Commission allemande pour l'UNESCO. Elle est chercheuse en sciences sociales avec plus de 20 années d'expérience professionnelle internationale dans l'analyse des politiques, la gestion de projets et le développement humain, conseillère pour le gouvernement et le Parlement. Ses domaines d'intervention sont le développement organisationnel des fondations et des organismes publics, le renforcement des capacités des dirigeants de la société civile et des jeunes experts, l'évaluation des cadres juridiques et techniques et des stratégies des ressources.

O'Connor, Justin. ROYAUME-UNI

M. O'Connor est professeur à la faculté des Industries créatives, à l'Université du Queensland, en Australie, et professeur associé à l'Université de Jiaotong de Shanghai. Depuis 1989, M. O'Connor a été impliqué dans les politiques de régénération urbaine axées sur la culture, les quartiers culturels et créatifs, les économies nocturnes et le développement des industries culturelles, ainsi que dans des projets de développement conseillant les gouvernements locaux et régionaux au Royaume-Uni et en Europe. Il possède une expérience significative dans le développement de stratégies de l'industrie créative en Russie et a conseillé sur ces stratégies en Corée et à Taïwan.

Pardo, Jordi. ESPAGNE

M. Pardo est un expert indépendant en politiques et développement culturels. En tant que spécialiste de la rénovation urbaine, il a été impliqué dans de grands projets urbains dans les villes de Barcelone et d'autres en Asie et en Amérique. Il est membre du comité d'experts de la Commission européenne pour la sélection des Capitales européennes de la Culture. Au cours des 20 dernières années, il a dirigé de grandes institutions et projets culturels en Espagne et a entrepris un vaste travail sur le développement de la culture en Espagne, au Brésil, au Chili, au Paraguay, au Pérou, en Uruguay, en Palestine et au Viet Nam.

Schargorodsky, Hector. ARGENTINE

M. Schargorodsky est fonctionnaire et professeur titulaire d'un doctorat en gestion. Depuis plus de 20 ans, il travaille pour l'État argentin sur la protection des industries culturelles nationales à travers la création de groupes de concertation sectoriels et sur la mise en œuvre de nouvelles normes. Il possède une vaste expérience en Argentine, au Chili, en Espagne et en Uruguay, a plus de 10 ans d'expérience universitaire en Argentine et au Chili et est le directeur d'un Master en gestion des organisations culturelles et créatives à l'Université de Buenos Aires.

Senior, Andrew. ROYAUME-UNI

M. Senior est Directeur de Andrew Senior Associates Ltd, une agence spécialisée en économie créative. Avocat de profession, il est internationalement reconnu comme un expert de premier plan en économie créative, en particulier dans le domaine de l'élaboration des politiques, de l'esprit d'entreprise, du droit d'auteur, de la numérisation et du développement des affaires et du commerce. Il a fondé et dirigé le programme sur l'économie créative du British Council de 1999 à 2010, travaillant dans plus de 50 pays, développant des projets stratégiques novateurs pour soutenir la cartographie, l'élaboration des politiques, l'entrepreneuriat créatif et sa première stratégie, très réussie, sur les jeux vidéo.

Soto Labbé, Paulina. CHILI

Mme Soto Labbé est consultante internationale, partenaire et directeur de recherche de Patrimonia Consultores SA. Depuis 18 ans, elle diagnostique, conçoit et évalue des projets, des programmes et des politiques relatifs à la jeunesse, aux industries culturelles et au patrimoine. Elle est une experte en systèmes d'information culturels et a joué un rôle important dans les études et projets cartographiques tels que la cartographie culturelle du Chili. Elle a également participé à la recherche, la planification et la gestion de programmes axés sur le patrimoine culturel et le tourisme durable.

Stanbury, Lloyd. JAMAÏQUE

M. Stanbury est avocat et consultant en développement d'industries créatives avec une expérience internationale significative. Il est expert dans les domaines de l'industrie de la musique, de la propriété intellectuelle et en droit du divertissement. Il possède également une expérience en développement de cadres politiques des industries culturelles et créatives et en stratégies de développement dans les Caraïbes ; il a organisé des ateliers de formation pour les créateurs et les entrepreneurs des industries culturelles en Afrique et dans les Caraïbes.

van Graan, Mike. AFRIQUE DU SUD

M. van Graan est conseiller en politiques culturelles auprès d'autorités nationales et locales depuis 1994. Il possède une vaste expérience sur les questions du financement culturel (arts et affaires en Afrique du Sud) et a fortement contribué à l'élaboration d'un cadre de politique culturelle générique pour les pays africains. Il a formulé des projets de formation et de mentorat à travers l'Afrique et est le fondateur et premier secrétaire général d'Arterial Network, une ONG travaillant dans le domaine de l'élaboration et du plaidoyer de politiques culturelles.

Villaseñor, Carlos. MEXIQUE

M. Villaseñor est consultant indépendant et PDG de Cultural Interactivity and Development. Depuis 1994, il travaille sur les politiques de développement axées sur la culture et sur des actions culturelles pour promouvoir la sécurité publique. Il a été consultant international pour la création du Plan de développement culturel pour Medellin, Bogota et Barranquilla (Colombie) et en lois culturelles pour Coahuila et Michoacán (Mexique). Il fait partie du groupe d'experts pour l'application de la Charte culturelle ibéro-américaine, en collaboration avec la SEGIB.

Zappino, Vincenzo. ITALIE

M. Zappino est consultant international et expert en développement culturel et touristique. En tant qu'économiste, il a 15 ans d'expérience dans des projets de développement, mettant l'accent sur le tourisme durable, le développement culturel et les politiques de coopération internationale. Il a travaillé sur des projets de grande envergure sur la culture et la politique du tourisme financés par la Banque mondiale et la Banque interaméricaine pour le développement.

Les photographies utilisées dans cette publication le sont à titre d'illustration seulement et ne représentent pas nécessairement le pays ou les activités décrites dans le texte.

Nous tenons à souligner que l'utilisation des photos pages 15, 42, 59 a été rendue possible grâce à la collaboration de M. Olof van Winden, directeur du Festival TodaysArt. Les photos ont été prises au TodaysArt, festival multidisciplinaire annuel réunissant des artistes internationaux réalisant des performances exceptionnelles.



Grâce à l'aide financière de l'Union européenne et à l'expertise de l'UNESCO, le projet de l'UNESCO/UE a dédié 1,2 million d'euros depuis 2010 à la création d'une équipe de 30 experts et à la mise en œuvre de 13 missions d'assistance technique pour les pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie.



Financé par
l'Union européenne

Section de la diversité des expressions culturelles
Division des expressions culturelles et du patrimoine
Secteur de la culture
UNESCO
7, place de Fontenoy 75352 Paris 07 SP, France

Fax : +33 1 45 68 55 95
E-mail : culture-governance@unesco.org
www.unesco.org/culture/fr/2005convention/

